



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 146 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 avril 2019

Président

L'honorable Larry Bagnell

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 2 avril 2019

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.)): Bonjour. Bienvenue à la 146^e séance du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Ce matin, le Comité examine une situation concernant les plans de SPAC à l'égard de l'orme d'Amérique qui se trouve du côté est de l'édifice du Centre, comme vous pouvez le voir sur la photo à l'écran. Il y a trois autres photos que j'ai prises, et nous les ferons également défiler afin que vous puissiez les voir plus en détail. L'arbre est situé tout juste à côté de la statue de Sir John A. Macdonald. Cette question a été portée à notre attention par le premier témoin d'aujourd'hui, M. Paul Johanis, président de l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada.

Avant de commencer, je lirai au Comité une lettre des Présidents, afin que vous sachiez quel est leur intérêt. Les Présidents ont écrit ce qui suit au SMA de Services publics et Approvisionnement Canada:

Nous avons appris que l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada a exprimé des préoccupations quant au déracinement possible d'un certain nombre d'arbres matures se trouvant sur les terrains de la Colline du Parlement en vue de faire place aux rénovations à venir de l'édifice du Centre. En particulier, l'Alliance s'inquiète à propos d'un orme patrimonial précis, situé à côté de la statue de Sir John A. Macdonald, tout juste à l'est de l'édifice du Centre.

Étant donné que de telles décisions ne sont pas prises à la légère, nous demandons à Services publics et Approvisionnement Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ces arbres matures et à présent vulnérables pendant la restauration de l'édifice du Centre.

Nous espérons que, avec votre soutien, une solution pourra être trouvée afin de répondre aux préoccupations qui ont été soulevées.

Monsieur Johanis, bienvenue. Peut-être que, avant de commencer, vous pourriez désigner toutes les personnes dans l'auditoire qui ont un lien avec les quatre organisations qui, selon vous, ont un intérêt quant à la question.

M. Paul Johanis (président, Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada): Bonjour.

Oui, il y a dans la salle des membres de l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada ainsi que des membres de Big Trees of Kitchissippi, qui est un quartier de l'Ouest d'Ottawa. Nous avons Daniel Buckles et Debra Huron. Voici également Robert McAulay, président de la Beaverbrook Community Association de la région de Kanata, à Ottawa, qui travaille activement à la protection des arbres. Jennifer Humphries vient tout juste de se joindre à nous. Elle est membre des Community Associations for Environmental Sustainability, les CAFES.

Le président: Je vous remercie.

Le greffier va faire défiler quelques autres photos.

Monsieur Johanis, nous attendons avec impatience votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du Comité vous poseront des questions.

M. Paul Johanis: Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les vice-présidents et les membres du Comité permanent.

Nous sommes très honorés d'être ici. Je dois dire que nous ne nous attendions pas à être ici, mais nous sommes très heureux de l'être. Merci d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Comité et de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'adresse à vous au nom des quatre organisations qui vous ont transmis la lettre au sujet de l'orme, le 18 mars dernier: Écologie Ottawa, une organisation populaire disposant d'un large mandat environnemental et d'un nombre important de partisans, surtout des jeunes; le Club des naturalistes d'Ottawa, fondé en 1863, qui représente le plus ancien club d'histoire naturelle au Canada et qui compte quelque 800 membres; les Community Associations for Environmental Sustainability, les CAFES, un collectif d'environ 30 associations de quartier d'Ottawa, y compris toutes, ou presque toutes celles qui se trouvent ici à Ottawa-Centre; ainsi que l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada, dont je suis l'actuel président. Nous sommes un organisme entièrement bénévole et sans but lucratif voué à la protection et à la préservation des espaces verts à Ottawa-Gatineau depuis 1997.

Nous sommes ici pour demander deux choses. La première consiste à retarder l'enlèvement de l'orme centenaire jusqu'à la pousse des feuilles afin que son état puisse être précisément déterminé, sans controverse. La deuxième est de revoir les hypothèses actuelles relativement à la taille et à l'emplacement de la phase deux du complexe d'accueil des visiteurs.

Pourquoi réévaluer ces hypothèses? Elles sont à la source du projet visant à abattre l'orme. Nous croyons que ces hypothèses devraient être réévaluées afin de vérifier que la concession implicite qui est faite entre la préservation de l'orme et la construction de la phase deux du complexe d'accueil des visiteurs à cet endroit est toujours valable. De façon claire, à moins que le gouvernement ne soit disposé à examiner ou à réexaminer ces hypothèses, l'orme ne pourra pas être sauvé.

Pourquoi retarder l'enlèvement de l'orme? Eh bien, pour évaluer cette concession, vous, en tant que parlementaires, avez besoin de données à jour et probantes sur son état.

Pourquoi cet arbre? Pourquoi remuons-nous ciel et terre pour protéger cet arbre? Premièrement, il ne s'agit pas d'un arbre quelconque. Il s'agit d'un orme d'Amérique, une espèce qui était répandue dans cette région de l'Ontario avant que la maladie hollandaise de l'orme la fasse presque disparaître de notre région dans les années 1970 et 1980. Il y en avait un bon nombre sur la Colline du Parlement, mais cet arbre est le seul survivant. Il est unique, emblématique, historique.

Pour nos collègues du club des naturalistes d'Ottawa, cette raison suffirait à assurer la protection et la préservation de l'orme, peu importe où il se trouve, mais il n'est pas situé n'importe où. Il se dresse à côté de l'édifice le plus emblématique du Canada, l'édifice du Centre. Cette proximité ajoute à son sens et lui donne valeur de symbole. Ce que l'on fera de cet orme constituera une déclaration, laquelle sera amplifiée et répercutée au loin.

Pour les organismes communautaires comme les CAFES, l'orme est emblématique de chaque arbre mature couramment abattu dans leurs quartiers afin de faire de l'espace pour des ouvrages intercalaires et des travaux de rénovation. La perte d'arbres matures au centre d'Ottawa et dans les centres urbains de tout le pays a atteint une proportion alarmante. Les associations communautaires tentent désespérément de mettre un terme à l'élimination du couvert forestier dans leurs quartiers. Elles sont atterrées de constater que la même chose se produit sur la Colline du Parlement — elles ne peuvent vraiment pas le comprendre —, à savoir qu'un constructeur et son projet l'emportent toujours sur l'espace vert.

Pour Écologie Ottawa, ce qu'il adviendra de cet arbre sera emblématique de la réponse du gouvernement fédéral aux changements climatiques. Lors de la dernière réunion, M. Reid a fait mention du plan et de la vision à long terme de 2006 pour la Cité parlementaire. La réhabilitation de l'édifice du Centre représente le point culminant de cette vision. Lors de la même réunion, le sous-greffier Michel Patrice a insisté sur la nécessité de réévaluer les plans lorsque les choses changent.

Or, les choses ont changé fondamentalement depuis 2006. En 2019, les changements climatiques sont réels, et des mesures doivent être prises de toute urgence pour en atténuer les répercussions. C'est pourquoi la portée du projet du centre des visiteurs doit maintenant être revue. Dans ce nouveau contexte, des importances relatives différentes seraient probablement appliquées au compromis implicite entre la préservation de l'orme et l'emplacement de la phase deux du complexe des visiteurs à cet endroit.

● (1105)

En cette ère de crise climatique, chaque mesure compte. Chaque petit degré de réchauffement compte, chaque année compte et chaque choix compte. C'est le message que la grève des jeunes pour le climat a porté sur la Colline du Parlement et partout dans le monde, le 15 mars. J'étais parmi eux sur la Colline ce jour-là et je me suis entretenu avec une centaine d'entre eux, individuellement et en groupe. Quand je leur ai parlé de l'orme et de l'intention du gouvernement de l'abattre, tous se sont montrés choqués, incrédules et dégoûtés. Ils ne croient pas que vos priorités soient les bonnes.

Jusqu'à mardi dernier, cet orme n'était pas seul. Il était entouré de nombreux autres arbres matures. La plupart de ces arbres ont été abattus par les employés de SPAC la semaine dernière, lorsqu'ils ont rasé toute la végétation sur le site pour y établir une zone de construction. Cette petite enclave faisait partie de la forêt urbaine de la ville, qui constitue un des meilleurs atouts de la ville pour lutter contre les changements climatiques. Elle offrait de l'ombre aux visiteurs de la Colline, laquelle aurait autrement été passablement dénudée, rafraîchissait et filtrait l'air ambiant, captait et fixait le carbone et libérait l'oxygène que nous respirons. Bref, elle faisait ce que les arbres font pour nous: elle préservait la vie.

Cette coupe à blanc peut sembler catastrophique, mais elle représente dans les faits une occasion. L'un des rapports commandés à l'arboriculteur par SPAC en septembre 2018 recommandait ce qui suit:

Si on décide de préserver l'arbre où il se trouve, il faudra prendre de nombreuses mesures [...] Si on veut améliorer la santé de l'arbre, toute la zone racinaire critique, qui mesure neuf mètres depuis le tronc de l'arbre, devrait être creusée avec minutie et nettoyée de tous débris non naturels. Cette zone [...] devra être fermée au public, et le sol devra être décontaminé.

Si on avait choisi de préserver l'arbre, plutôt que de l'abattre, la coupe à blanc et l'enlèvement de la végétation qu'a fait SPAC n'auraient pas permis le commencement de ces travaux de décontamination. Il s'agit d'une occasion.

Dans des communications précédentes, SPAC et la CCN nous ont demandé de tenir compte du fait que leur projet comprend la plantation de végétaux une fois les travaux de rénovation terminés. Le remplacement de l'orme par un arbre identique prendrait 100 ans. Tout compte fait, il est donc irremplaçable.

Pour ce qui est de la plantation d'autres arbres dans 10 ans, 13 ans, ou peu importe quand se terminera ce projet de rénovation, tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'expression « trop peu, trop tard » s'applique littéralement. Nous disposons de ces 10 à 12 années pour prendre des mesures concrètes afin de lutter contre les changements climatiques si nous souhaitons que leurs effets ne soient pas catastrophiques. Toutefois, encore une fois, cette coupe à blanc peut être une occasion. Nous avons donc le champ libre pour procéder à la plantation immédiatement, notamment de grands arbres de calibre, et respecter le rapport de remplacement de quatre pour un recommandé par la CCN afin de créer une nouvelle enclave améliorée à cet endroit.

Chacun d'entre nous est invité à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, peu importe l'ampleur de la contribution: réduire nos émissions de gaz à effet de serre et préserver ou développer les espaces verts, qui agissent comme des puits de carbone, dans nos maisons, dans nos modes de vie et dans nos arrières-cours. La préservation de cet orme centenaire et le rétablissement de cet espace vert sont une chose que peuvent faire les parlementaires, ici même, sur la Colline du Parlement, dans leur propre arrière-cour.

SPAC a mentionné le mauvais état de l'orme centenaire pour en justifier l'abattage. Nous avons découvert que les renseignements étayant ce jugement sont contradictoires et peu probants. Notre rapport technique sur la question vous a été transmis le 18 mars. Je me contenterai d'en lire ici la conclusion:

Compte tenu des renseignements contradictoires sur l'état de l'arbre, des changements spectaculaires et inexplicables observés en septembre 2018, de l'absence de tests ou d'inspections autres que les données d'observation visuelle à partir du sol, ainsi que du fait que les conditions de chaleur et de sécheresse observées en septembre 2018 peuvent expliquer l'état de santé de l'arbre constaté à cette date, il semblerait pertinent de retarder l'élimination de l'arbre jusqu'à ce que

- 1) on ait déterminé si l'arbre a survécu au printemps 2019, et, si tel est le cas,
- 2) d'autres tests soient effectués afin de déterminer si l'arbre souffre d'une maladie.

● (1110)

Cet orme ne doit pas être abattu, et ce projet peut être stoppé, par vous, parlementaires canadiens.

Si la Commission de la capitale nationale autorise l'utilisation des terres fédérales et que Services publics et Approvisionnement Canada, en tant que responsable des terres et des édifices, est chargé du projet de rénovation et de construction, il reste que les deux organismes travaillent selon des exigences approuvées par le Président de la Chambre et le Président du Sénat qui, en votre nom, exercent le pouvoir du Parlement de réglementer ses propres affaires internes et d'administrer la Cité parlementaire. D'ailleurs, votre comité permanent a, à juste titre, pris l'initiative d'exercer la supervision dont ce projet de rénovation a tant besoin.

Lors de la dernière réunion, les employés de SPAC et le personnel parlementaire nous ont dit que les plans de la deuxième phase du complexe des visiteurs en sont à leur toute première étape. Tout ce qu'ils savent pour l'instant, c'est la taille du trou qu'ils veulent creuser. C'est énorme — faire disparaître l'orme centenaire et empêcher la croissance de toute végétation dans le quadrant nord-est de la Colline pendant des années. Est-ce ce que vous souhaitez? Est-ce ce que souhaitent les Canadiens?

Nous vous prions instamment de prendre la bonne décision: préserver l'orme et replanter des arbres autour afin de préserver les avantages qu'ils offrent sur la Colline du Parlement. Mais profitez aussi de l'occasion pour envoyer le bon message à tous les Canadiens qui observent: chaque action compte, chaque choix compte. Nous vous prions de reporter l'abattage de l'orme centenaire jusqu'à la pousse des feuilles et d'entreprendre un processus de réexamen des hypothèses concernant la taille et l'emplacement de la phase deux du complexe d'accueil des visiteurs.

Je vous remercie.

• (1115)

Le président: Merci beaucoup.

Avant de passer aux questions, j'aimerais ajouter un peu d'information qui pourrait changer vos questions. Monsieur Johanis, vous pourriez faire des commentaires à cet égard lorsque vous répondrez aux questions.

Tout d'abord, j'aimerais savoir combien de temps peuvent vivre ces arbres. L'attaché de recherche s'est penché là-dessus pour moi. Voulez-vous lire la réponse?

M. Andre Barnes (attaché de recherche auprès du comité): Le président voulait savoir quelle était l'espérance de vie de ces arbres. Selon l'Université du Kentucky, nombre d'ormes blancs ou ormes d'Amérique peuvent vivre de 100 à 200 ans, et on en a même observé qui avaient plus de 300 ans.

Le président: Nous avons également demandé à un dendrologue de Ressources naturelles Canada de fournir de l'information à Travaux publics Canada.

Voici ce qu'il a dit:

Merci de votre demande et de l'occasion qui m'a été offerte de voir le grand orme blanc (*Ulmus americana*) situé à l'est de l'édifice du Centre sur la Colline du Parlement.

L'orme en question possède à l'heure actuelle une couronne inférieure à 20 % de celle qui serait attendue d'un arbre sain. Les quelques feuilles que compte la couronne ont une taille inférieure à la moitié de la taille normale pour un orme blanc, frisent et affichent des tissus morts sur les bords. À mon avis, l'arbre est en mauvais état et pourrait ne pas survivre jusqu'au printemps 2019.

Sans effectuer de tests, je ne peux pas dire ce qui affecte l'arbre, mais je serais porté à croire que c'est la maladie hollandaise de l'orme ou la nécrose du liber.

Quoi qu'il en soit, comme l'arbre n'est plus capable de produire une couronne vivante fonctionnelle, il devrait mourir bientôt.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour avoir de plus amples renseignements.

Nous allons passer aux questions. Nous commençons par M. Graham.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Merci.

Je ne sais pas si je vais utiliser les sept minutes qui me sont allouées, mais je vais commencer.

Sur la photographie que nous avons devant nous — qui ne sera pas dans le hansard, mais peu importe —, il y a deux autres arbres. Est-ce qu'un de ces arbres est un orme?

M. Paul Johanis: Non, les autres arbres ne sont pas des ormes.

M. David de Burgh Graham: Savez-vous ce qu'ils sont?

M. Paul Johanis: Je crois qu'il s'agit d'érables planes, mais je ne suis pas spécialiste de l'identification des arbres.

M. David de Burgh Graham: Si on retirait ces arbres, cela causerait-il un problème?

M. Paul Johanis: Ils ont déjà été retirés.

M. David de Burgh Graham: D'accord, alors j'imagine que non.

M. Paul Johanis: Le seul arbre qu'il reste à l'heure actuelle — que nous pouvons voir, de toute façon, derrière la clôture —, c'est l'orme.

M. David de Burgh Graham: Alors dans 100 ans, selon vous, de quoi aura l'air cet arbre?

M. Paul Johanis: Cet orme?

M. David de Burgh Graham: Oui.

M. Paul Johanis: Les ormes ont la capacité de continuer à croître. Nombre d'arbres atteignent un plateau, mais les ormes peuvent continuer à pousser pendant très longtemps. Comme nous l'avons entendu, l'espérance de vie d'un orme comme celui-ci peut aller jusqu'à 200 ans. Il existe des ormes deux fois plus grands que celui-ci, parce qu'ils ont emmagasiné du carbone, essentiellement, pendant de nombreuses années.

M. David de Burgh Graham: Disons que nous attendons jusqu'au printemps, aux fins de la discussion, et que l'arbre ne survit pas. Y aurait-il des objections à ce qu'on l'enlève après sa mort?

M. Paul Johanis: Non. S'il est mort, alors il est clair qu'on ne peut pas le laisser là.

Nous sommes ici pour défendre les espaces verts. L'orme est l'emblème de cet espace, mais il y a d'autres espaces verts dans l'ensemble de cette zone. On a planifié de créer un espace vert à cet endroit dans l'avenir, en y plantant des arbres; c'est ce qui est prévu à l'heure actuelle. Nous disons seulement qu'il faut accélérer le processus et commencer immédiatement.

On a prévu commémorer cet orme. Nous avons entendu dire qu'on pourrait utiliser son bois pour fabriquer du mobilier ou d'autres choses. Une autre option de commémoration serait de réaliser sur place une sculpture avec sa souche. Il existe de magnifiques sculptures de souche qui sont préservées et qui servent de monuments commémoratifs pour diverses choses. Ce serait une autre option.

M. David de Burgh Graham: Si on constate que l'arbre est en mauvais état — nous avons eu de solides indications que c'est le cas —, auriez-vous une objection à ce qu'on l'abatte et l'utilise pour fabriquer du mobilier?

M. Paul Johanis: Non, nous n'aurions aucune objection à cela. Nous voulons surtout que des mesures soient prises pour le garder en vie s'il peut être sauvé.

• (1120)

M. David de Burgh Graham: Allez-y, si vous avez autre chose à dire, poursuivez.

M. Paul Johanis: J'aimerais revenir au commentaire, à la note qu'a lue le président. Par souci d'équité, la personne a répondu en 24 heures à une demande de SPAC, fourni une réponse très rapide et n'a pas été en mesure de produire un rapport avec la méthode complète et les réserves qui seraient normalement formulées dans un rapport professionnel.

Nous soutenons que les conditions météorologiques de septembre 2018 n'ont pas été prises en compte. Je ne crois certainement pas que cela figure dans le rapport. En septembre, nous avons eu deux très longues périodes de chaleur avec des températures dépassant les 28 à 30 °C, ce qui est très inhabituel, et il a très peu plu avant le 21 septembre, date à laquelle les tornades ont frappé l'endroit.

On a examiné l'arbre à un moment où il subissait peut-être un stress hydrique et un stress thermique. On n'en a pas tenu compte.

M. David de Burgh Graham: Avez-vous vu le Centre d'accueil des visiteurs à l'autre bout de l'édifice du Centre? Vous avez dû passer par là aujourd'hui.

M. Paul Johanis: Oui.

M. David de Burgh Graham: Au-dessus du centre, il y a un endroit qu'on pourrait utiliser comme espace vert. Je ne connais pas sa superficie, mais il y a un espace au-dessus qui pourrait être gazonné. Souhaitez-vous quand même que l'espace entre l'édifice du Centre et l'édifice de l'Est devienne un espace vert que nous pourrions ensuite utiliser? Pourrait-on construire cela au-dessus du Centre d'accueil des visiteurs?

M. Paul Johanis: Oui, absolument. Le seul problème, c'est que, pour y arriver en 10, en 12 ou en 13 ans, tout ce qui s'y trouve, y compris l'orme, doit être abattu. Nous espérons que le gouvernement est ouvert à examiner des solutions de rechange et que, au lieu de construire la prochaine partie du Centre d'accueil des visiteurs sous cet espace vert, il pourrait la bâtir ailleurs. Il pourrait en modifier l'emplacement de façon à ne pas retirer l'espace vert.

M. David de Burgh Graham: Avez-vous des propositions d'emplacements?

M. Paul Johanis: Nous sommes très désavantagés parce qu'il n'y a aucune information publique sur ce qui est prévu. Nous ne le savons pas. Vous nous demandez de nous prononcer sur un projet qui nous est inconnu.

Nous pouvons présumer, puisqu'on nous a dit que ces arbres se trouvent au centre d'une zone d'excavation, qu'on prévoit prolonger le centre des visiteurs du côté Nord. Remarquez bien qu'il s'agit d'un centre d'accueil sous-terrain, alors, une fois qu'il est prolongé à l'avant de l'édifice du Centre, rien n'empêche, à mon avis, que, au lieu de le construire vers le nord, on construise plutôt un genre de reflet vers le sud, se rendant du côté ouest de l'édifice de l'Est. Mais ce que je veux dire, c'est que c'est juste... Qui sait? Encore une fois, nous ne disposons pas d'information publique.

M. David de Burgh Graham: Vous avez dit dans votre déclaration liminaire qu'il faut inspecter l'arbre et procéder à d'autres tests. Que cela supposerait-il? S'agit-il d'échantillons de carottes? Quel genre de travail faudrait-il accomplir? Est-ce que cela mettrait l'arbre en danger?

M. Paul Johanis: Non. Je crois qu'il existe des façons non invasives de procéder à d'autres tests sur l'arbre. Même dans la note qu'a lue le président... On pourrait effectuer, de manière non invasive, d'autres tests visant à déterminer si l'orme est atteint d'une maladie.

M. David de Burgh Graham: Il ne me reste pas beaucoup de temps. Nous avons entendu dire qu'un arbre comme celui-ci possède des racines d'un rayon de 9 mètres ou de 30 pieds. Jusqu'à quelle profondeur les racines plongent-elles? Le savez-vous?

M. Paul Johanis: Cela dépend vraiment des conditions du sous-sol, à mon avis, mais un des tests ou une des procédures que l'on pourrait utiliser, par exemple, c'est de cartographier l'arbre. Il existe

maintenant de l'équipement dont on peut se servir pour cartographier l'étendue réelle des racines de l'arbre.

M. David de Burgh Graham: Est-il possible de construire quelque chose sous l'arbre tout en le soutenant, ou est-ce que cela devient extrêmement compliqué?

M. Paul Johanis: Je pense que c'est une question technique. Il est possible de creuser un tunnel sous l'ensemble de la ville d'Ottawa pour installer un train léger, alors on pourrait peut-être percer un tunnel ici afin de construire un centre des visiteurs, mais...

M. David de Burgh Graham: Nous allons l'appeler la Station de l'orme.

Des voix: Ha, ha!

M. David de Burgh Graham: Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Peut-être la « Station du gouffre du Parlement ».

Premièrement, juste avant de passer à notre prochain témoin, je vais poser une question aux représentants du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans la salle. Pourriez-vous couvrir certains des points qui ont été abordés lorsque vous présenterez votre exposé dans la prochaine heure? Nous espérons que vous allez parler de la conception précise du nouveau Centre d'accueil des visiteurs et de l'endroit exact où il sera situé. Deuxièmement, s'il y a eu de l'irrigation comme de l'arrosage dans cette zone lors de la sécheresse de septembre, il nous serait utile de le savoir, et également s'il y a des commentaires sur l'analyse de l'arbre que j'ai lue, laquelle a été réalisée sur un seul jour, l'analyse superficielle.

Nous allons maintenant passer à M. Reid.

• (1125)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Merci, monsieur le président.

À la lumière du rapport qu'a lu notre président, l'arbre, d'après l'arboriculteur, pourrait être en si mauvais état qu'il ne survivrait pas à l'hiver. Pensez-vous que nous pourrions mieux savoir si l'arbre survivra si nous attendons la fin de l'hiver avant de l'abattre?

M. Paul Johanis: C'est une de nos demandes: pouvons-nous attendre qu'il verdisse afin que nous puissions voir s'il a en fait survécu à l'hiver et, le cas échéant, dans quelle condition?

M. Scott Reid: D'accord. La proposition de l'abattre était fondée en partie sur l'hypothèse que le bois serait en meilleure condition pour fabriquer du mobilier si l'arbre était abattu avant que la sève coule au printemps. Je ne suis pas expert de la préparation de bois pour la fabrication de mobilier et de ce que cela signifie si le bois est gorgé de sève, mais je ne pense pas me tromper — vous me corrigerez si j'ai tort — en disant que si jamais l'arbre n'est pas en assez bon état pour survivre à l'été et qu'il est abattu à l'automne, s'il survit, mais dans un très mauvais état, la sève aura encore une fois redescendu et le bois sera de nouveau dans l'état qu'il est à l'heure actuelle. Devrions-nous procéder ainsi?

M. Paul Johanis: J'imagine que oui, mais, encore une fois, je ne possède pas cette expertise. Toutefois, je crois que, en ce moment, la sève a probablement déjà commencé à monter dans l'arbre et je dirais qu'il est possiblement trop tard maintenant pour l'abattre.

M. Scott Reid: D'accord. C'est un bon point.

Évidemment, la raison pour laquelle j'ai posé ces deux questions, c'était pour dire que, si la santé de l'arbre est notre principale justification ici, plutôt que le type de travail qui doit être réalisé à l'endroit où se trouve l'arbre, il est donc inutile de nous presser. Nous pouvons aussi bien nous occuper de cela à l'automne 2019 qu'au printemps 2019. Je voulais seulement souligner à mes collègues du Comité que nous ne devrions pas nous précipiter pour cette raison.

Il a été question de la décontamination du sol et de son importance dans ce secteur, ce que je ne comprends pas du tout. Pourquoi faut-il entamer des procédures de décontamination?

M. Paul Johanis: Actuellement, la zone racinaire critique de l'orme est en partie un stationnement. C'est asphalté, et des automobiles s'y stationnent. Le reste de la zone était, jusqu'à très récemment, très accessible au public. Il y a beaucoup de circulation piétonne et routière autour de l'arbre, alors cela compacte le sol. Les procédures de décontamination visent essentiellement à ameublir le sol afin qu'il puisse absorber davantage d'oxygène pour l'arbre.

M. Scott Reid: Oh, je vois. Alors, on pourrait effectuer des procédures de décontamination du sol en vue d'améliorer la santé de l'arbre.

M. Paul Johanis: Absolument. C'est à ça que ça sert, oui.

M. Scott Reid: Si nous abattions l'arbre, nous n'aurions pas besoin de ces procédures, n'est-ce pas?

M. Paul Johanis: Non.

M. Scott Reid: Si nous essayons de sauver l'arbre, alors il faudra décontaminer le sol.

M. Paul Johanis: Oui. Ce qu'il faut faire, c'est donner à l'arbre l'occasion de survivre et de s'épanouir, alors il faut profiter de cette possibilité. Maintenant que tout a été enlevé, on peut entamer les procédures de décontamination du sol parce que la moitié du travail a déjà été faite.

M. Scott Reid: D'accord, c'est logique. Je comprends cela.

J'ai devant moi la version 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme pour la Colline du Parlement. À la page 64, le centre des visiteurs se trouve au sud de l'édifice du Centre. L'arbre est à l'est de l'immeuble. Je me suis rendu à cet endroit. J'ai visité cet arbre à de très nombreuses reprises au fil des ans, ou je suis passé près de lui en vélo, à pied ou en voiture, mais j'y suis allé précisément pour l'examiner. Il est très loin de la zone qu'occuperait le centre des visiteurs. Ce sont des plans sommaires, bien sûr, mais néanmoins, à ce que je sache, personne n'a autorisé la construction de ce centre à cet endroit ou assez près de celui-ci pour que la zone racinaire critique de l'arbre... Peut-être que certaines racines en périphérie se rendent aussi loin, mais il est impossible que les racines critiques qui sont essentielles à la survie de l'arbre se rendent jusqu'à l'endroit où sera construit le centre des visiteurs. Il doit y avoir d'autres raisons pour lesquelles on a besoin de cet espace. Les connaissez-vous?

M. Paul Johanis: Comme je l'ai dit, il n'y a pas d'information publique sur la phase deux du centre des visiteurs, alors je l'ignore.

M. Scott Reid: D'accord.

Je me suis dit que, sur le plan pratique, il serait peut-être difficile de retirer la statue de Sir John A. Macdonald au moyen d'une grue sans abattre l'arbre. Je ne sais pas si c'est le cas, mais l'idée m'est venue à l'esprit. Je ne vous demande pas de prendre position à cet égard; je me posais seulement la question.

Concernant la taille de l'arbre et sa capacité à survivre, connaissez-vous l'orme de Washington à Concord, au Massachusetts?

●(1130)

M. Paul Johanis: J'ai examiné un certain nombre d'exemples d'ormes historiques comme celui-ci, et il est étonnant de voir combien on peut en trouver en réalité. Juste autour de la table ici, il y a des exemples dont je pourrais parler. Je n'ai pas vu l'arbre de Washington, mais je crois qu'il se trouve dans le livre sur les arbres du D.C. Je crois qu'un de nos membres a apporté ce livre.

M. Scott Reid: La raison pour laquelle j'en parle, c'est que l'arbre est mort à l'âge d'environ 200 ans; personne ne sait exactement l'année où il a été planté. Il était déjà assez grand pour qu'on y dirige l'armée américaine. Il semblerait que, pendant la révolution, George Washington a pris le commandement de l'armée américaine sous cet arbre, qui était déjà grand et majestueux et qui avait probablement un peu moins de 100 ans à l'époque. Pour cette raison historique, on a voulu le préserver jusqu'à ce qu'il meurt de mort naturelle. Dans la dernière partie de sa vie, il a éprouvé des difficultés pendant plusieurs décennies.

Après avoir montré des signes de maladie, il a réussi à survivre encore 40 ou 50 ans, ce qui nous donne à penser que l'arbre qui nous occupe peut peut-être vivre encore un demi-siècle. Il peut y avoir une autre raison. Peut-être que la maladie hollandaise de l'orme, qui n'existait pas à ce moment-là, est une maladie beaucoup plus grave. C'est davantage un commentaire qu'une question pour dire qu'il y a des situations où des arbres en mauvais état arrivent à survivre encore bien des années.

M. Paul Johanis: Je crois que c'est un excellent commentaire. Nombre de ces arbres historiques bénéficient en fait de toutes sortes de mesures de préservation visant à les protéger et à les garder en vie. Ce sont des mesures extraordinaires, si vous voulez, mais les gens se soucient de ces arbres et veulent les garder — ils sont impressionnés par ces arbres —, alors ils prendront ces types de mesures.

Je me tourne vers Mme Kusie. Je crois qu'il y a un arbre à Calgary — l'orme « Stampede » — qui se trouve en plein milieu d'un stationnement.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Oui, il est dans le parc Centennial.

M. Paul Johanis: C'est de cette façon qu'on l'a en quelque sorte gardé en vie. Il y a d'autres exemples de ce genre. L'érable « Comfort », près de St. Catharines, est un énorme érable qui serait âgé de plus de 300 ans.

Mme Stephanie Kusie: Je vous remercie de parler également de ma ville. Je suis très impressionnée que vous sachiez d'où je viens. Cela me touche beaucoup.

M. Paul Johanis: Je vous en prie.

M. Scott Reid: Merci. C'était très instructif.

J'ai une gravure du Parlement datant des années 1870 au-dessus du foyer de ma maison à Perth. Je crois que l'image est quelque peu idéalisée parce que les arbres sont plus matures qu'ils auraient dû l'être à l'époque. Dans la conception initiale de la Colline, on prévoyait un parc pour l'agrément général des citoyens. On supposait qu'il comporterait plus d'espaces verts et moins de... Il y a un grand terrain couvert de gazon sur lequel on passe un gros rouleau chaque année, mais ce n'était pas ce qui était prévu.

Je ne sais pas si vous serez d'accord avec moi, mais je crois que, avec les constantes constructions et reconstructions sur la Colline, nous avons perdu de vue une partie de la vision initiale pour cet endroit, qui était une sorte d'arboretum pour les gens. Je pense qu'on a peut-être oublié cela.

M. Paul Johanis: Je suis d'accord avec vous. C'est pour les gens de l'endroit, mais c'est également un symbole et un message puissants.

Le président: Merci.

Monsieur Garrison.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Pouvons-nous revenir à la première photographie? Je crois qu'elle est très intéressante. Lorsque vous regardez cette photographie, quels arbres voyez-vous? Il n'y en a qu'un seul. Si notre projet ici est de restaurer l'édifice du Centre, ce n'est pas seulement cet immeuble qui donne un sens à l'endroit, mais également le site. Cet arbre est presque aussi vieux que l'édifice du Centre, alors je suis d'avis — ce n'est pas vraiment une question — que nous avons perdu de vue ce que nous tentions de faire ici en nous concentrant sur le centre des visiteurs au lieu de rétablir la gloire passée de l'édifice du Centre et du site sur lequel il se trouve.

Ce n'est pas vraiment une question, mais vous avez peut-être un commentaire à faire à cet égard. Ne conviendriez-vous pas avec moi que nous avons perdu de vue quelque chose dans le cas présent?

• (1135)

M. Paul Johanis: Je suis absolument d'accord avec vous. Le secteur nord-est était, jusqu'à la semaine dernière, un espace vert sur la Colline du Parlement. Vous êtes ici tout le temps et vous savez que, pendant l'été, c'est un endroit où il fait extrêmement chaud si vous vous tenez en plein soleil. Il est agréable d'avoir un peu d'ombre pour se reposer. À mon avis, la préservation de l'orme et la restauration de cet espace vert sont une priorité.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous faisons face à une urgence climatique. Nous devons faire tout en notre pouvoir dès que possible, et non pas dans 10, 12 ou 13 ans parce que c'est le temps dont nous disposons pour agir. Pourquoi ne pas reverdir cet endroit immédiatement?

M. Randall Garrison: Si je comprends bien votre exposé et certains des autres commentaires que nous avons entendus, même si cet arbre est en mauvais état, cela ne veut pas dire qu'il va certainement mourir à court terme. Il pourrait vivre de nombreuses années même s'il n'est pas parfaitement sain, et nous pouvons prendre des mesures pour améliorer sa santé et assainir le sol.

Est-ce que c'est ce que vous nous dites aujourd'hui?

M. Paul Johanis: Oui. Je pense que seule une évaluation complète de son état, un véritable examen général complet assorti des tests appropriés, répondrait à cette question. Selon moi, nous devons seulement prendre le temps de nous en occuper.

M. Randall Garrison: Une autre chose qui m'a frappé dans votre témoignage, c'est que je ne crois pas qu'on peut réaliser ce projet en 10 ou 12 ans. Je pense que ce sera un peu plus long.

Si nous envisageons d'avoir un espace vert sur la Colline, nous pourrions consacrer beaucoup de temps à planter des arbres, à engager des procédures d'assainissement pour cet arbre et à planter d'autres espèces complémentaires sur ce site.

Si nous revenons à l'intention initiale, qui était d'avoir un espace vert, alors ce que vous nous dites, c'est que nous gaspillons 10 ans de travail que nous pourrions consacrer à reverdir la Colline?

M. Paul Johanis: Si on ne revoit pas la taille et l'emplacement actuellement prévus pour le centre des visiteurs, alors, oui, c'est le cas.

M. Randall Garrison: Encore une fois, comme vous l'avez dit, cela n'a pas de sens, à mes yeux, que nous ne puissions pas construire le centre des visiteurs sous la partie gazonnée devant l'édifice. Je ne connais pas les raisons techniques, mais, à mon avis, nous devrions au moins avoir un rapport qui nous dit si nous pouvons ou non faire cela avant que nous envisagions d'enlever l'espace vert qui s'y trouve et de rendre l'endroit inutilisable pendant 10 ans. Cela ne tient pas debout pour moi.

Je viens de l'île de Vancouver et je suis habitué de voir des gens s'enchaîner aux arbres et, en général, je suis du même avis.

Y a-t-il d'autres ormes près de la Colline? Je crois comprendre qu'il n'y en a pas d'autres.

M. Paul Johanis: Non. C'est vraiment le dernier survivant. Auparavant, nombre d'ormes se trouvaient sur la Colline. Je suis assez vieux pour me rappeler qu'il y avait des ormes tout le long de la façade sur la rue Wellington. Peut-être à tous les 50 pieds, un grand orme jetait de l'ombre devant les édifices du Parlement et sur la rue Wellington.

Une vidéo d'archive de la CBC datant de 1979 montre des travailleurs qui abattent tous ces ormes pour combattre la maladie hollandaise de l'orme. C'est une vidéo assez difficile à regarder en réalité. Oui, il n'y a pas si longtemps, beaucoup de grands ormes se dressaient sur la Colline, mais celui-ci est le seul survivant aujourd'hui.

M. Randall Garrison: De mon point de vue, vous nous avez dit deux choses aujourd'hui. D'abord, rien ne presse. Nous avons en cours un projet de construction qui durera de 10 à 20 ans, alors il est inutile de nous précipiter. Il existe de bonnes raisons... Vous avez dit qu'on avait effectué une évaluation visuelle de l'arbre en septembre dernier. Je me rappelle de ce mois de septembre. Nous étions tous un peu épuisés et n'étions pas très en forme à ce moment-là.

Selon vous, y a-t-il une raison pour laquelle nous devrions considérer cette évaluation comme une évaluation complète de l'arbre?

M. Paul Johanis: Ce que nous demandons, c'est d'attendre jusqu'à l'éclosion des bourgeons pour réellement voir si l'arbre a survécu à l'hiver, s'il est en bon état, puis de mener une enquête en bonne et due forme quant à son état de santé afin que l'on puisse obtenir des renseignements complets, concluants et non controversés sur le sujet.

• (1140)

M. Randall Garrison: D'accord. S'il est possible d'obtenir une réévaluation du Centre d'accueil des visiteurs, alors les groupes que vous représentez seront d'accord pour que nous replantions des arbres sur le site immédiatement plutôt que d'attendre que nous ayons terminé les rénovations.

M. Paul Johanis: Tout à fait.

M. Randall Garrison: Excellent.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Johanis, d'être avec nous aujourd'hui. J'apprécie l'information que vous nous fournissez ainsi que les questions de mes collègues.

D'après ce que je comprends, l'arbre a environ 100 ans. Est-ce exact?

M. Paul Johanis: C'est exact.

Mme Linda Lapointe: Notre analyste a dit tantôt que les ormes américains pouvaient vivre de 100 à 300 ans, voire davantage. Vous dites avoir obtenu cette information aux États-Unis, mais tenez-vous aussi compte de l'information qui concerne le Canada? Notre climat est plus nordique.

M. Andre Barnes: C'est de l'information qui provient de l'Université du Kentucky.

Mme Linda Lapointe: Nous sommes quand même plus au nord. Pensez-vous que cela a une incidence?

M. Andre Barnes: Je ne le sais pas précisément pour ce qui est de ces arbres, mais je pourrais faire un peu de recherche, puis vous transmettre l'information.

Mme Linda Lapointe: D'accord.

Monsieur Johanis, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Paul Johanis: Oui. Permettez-moi de faire un commentaire.

Dans la ville d'Aylmer, tout près d'Ottawa, il y a un orme américain comme celui se trouvant sur la Colline. Cet orme doit avoir au moins 200 ans. L'arbre sur la Colline a un diamètre de 84 centimètres et le diamètre de l'orme situé à Aylmer doit être le double. C'est un orme géant. Au Canada et même dans notre région, à Aylmer, les ormes peuvent vivre très vieux.

Mme Linda Lapointe: Il est certain que c'est triste d'apprendre que l'orme est atteint d'une maladie. Vous avez parlé de celui situé à Aylmer, mais y a-t-il plusieurs ormes américains dans la région?

M. Paul Johanis: En 1979, la Commission de la capitale nationale, ou CCN, a pris des mesures pour combattre la maladie hollandaise de l'orme. Elle a décidé de protéger les 2 000 ormes qui se trouvaient sur ses terres, et sans doute celui situé sur la Colline. Il y a eu un programme de fumigation, puis un programme d'inoculation concernant ces 2 000 ormes.

Nous ne savons pas combien de ces ormes ont survécu jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs ont sans doute succombé depuis cette date. La CCN a peut-être cette information et il faudrait la lui demander. C'est une question que nous nous posons. On dit que c'est le seul à avoir survécu, mais est-ce 1 sur 1 500 ou 1 sur 20?

Mme Linda Lapointe: Où étaient situés ces 2 000 ormes?

M. Paul Johanis: Ils étaient situés dans toute la région de la capitale nationale.

Mme Linda Lapointe: Cela inclut-il la région située de l'autre côté de la rivière des Outaouais?

M. Paul Johanis: Oui, parce que la CCN a quand même des terrains de ce côté de la région de la capitale nationale.

Mme Linda Lapointe: Pensez-vous qu'un seul orme a survécu?

M. Paul Johanis: On ne croit pas que ce soit le seul à avoir survécu, mais en reste-t-il 20, 200? On ne le sait pas.

Mme Linda Lapointe: Au sujet des 2 000 ormes, je suppose que d'autres ont poussé depuis 1979, n'est-ce pas?

M. Paul Johanis: Plusieurs ormes ont succombé à cette maladie, mais ils ont été remplacés par des ormes hybrides, c'est-à-dire qu'ils ont été croisés avec des espèces ayant une capacité de résistance à cette maladie innée. L'orme dont il est question aujourd'hui est un orme natif, donc il n'a pas été croisé avec d'autres espèces.

Mme Linda Lapointe: Ce croisement vise à les rendre plus...

M. Paul Johanis: ... aptes à résister à la maladie.

Mme Linda Lapointe: Dans ma circonscription, il y a un problème en ce qui concerne les frênes.

M. Paul Johanis: Ici aussi.

Mme Linda Lapointe: On est en train d'abattre tous les frênes à Laval et dans les Basses-Laurentides. J'espère que les scientifiques trouveront des moyens pour enrayer les maladies des arbres, y compris celle de l'orme.

Vous avez dit tantôt que l'orme situé sur la Colline pourrait être sauvé. Avez-vous des doutes? Trois arboriculteurs sont allés vérifier et il semble que cet arbre soit malade. Croyez-vous qu'il pourrait être sauvé si on lui donnait un traitement-choc?

M. Paul Johanis: Il faudrait vraiment y voir. Il faut attendre pour voir jusqu'à quel point il a survécu à l'hiver et dans quel état il est.

J'aimerais préciser quelque chose au sujet des rapports d'arboriculteurs. En mai 2018, donc au printemps, le premier rapport concluait que l'orme était en bon état. Le deuxième rapport fait à la suite des observations du 1^{er} septembre concluait qu'il était dans un état moyen.

Ce n'est que dans les deux derniers rapports de la mi-septembre et de la fin septembre qu'on a conclu qu'il était en piètre état. Il y a eu une évolution. Quelque chose s'est passé au mois de septembre qui a fait en sorte que l'arbre, que l'on considérait comme étant en bon état, puis dans un état moyen, s'est détérioré rapidement au mois de septembre. Qu'est-ce qui s'est passé exactement? Nous pensons que les conditions climatiques ont joué un rôle, mais il n'y a pas de réponse. Il faudrait prendre le temps de faire un examen complet de l'arbre pour voir s'il est affecté par une maladie ou non.

● (1145)

Mme Linda Lapointe: J'ai d'autres questions. Vous avez dit tantôt que vous étiez présent quand les jeunes ont manifesté sur la Colline. Aujourd'hui, dans les nouvelles, on dit qu'au Canada, le climat se réchauffe deux fois plus vite qu'on ne le croyait et que, dans l'Arctique, c'est trois fois plus vite. Croyez-vous, nous sommes très sensibles à cela. Je parle pour mes enfants et mes petits-enfants. Il n'y a pas de doute qu'il faut agir, et nous le faisons.

Vous dites avoir parlé aux jeunes et leur avoir dit qu'on allait éventuellement couper l'arbre, mais leur avez-vous dit que cet arbre était malade?

M. Paul Johanis: Non. Je leur ai dit simplement qu'on pensait couper cet arbre pour faire place à un centre de visiteurs.

Mme Linda Lapointe: D'accord, mais le fait que l'arbre n'est peut-être pas en bon état n'aurait-il pas pu faire l'objet d'une discussion avec eux?

On dit à ces jeunes qu'on va couper un arbre, mais qu'on va en planter quatre. On se préoccupe du CO₂ que l'on respire et qu'on veut retirer de l'atmosphère, mais on parle ici d'avoir quatre arbres plutôt qu'un seul.

M. Paul Johanis: Oui, bien sûr. Lorsque cette mesure sera prise et que les arbres déplacés auront été remplacés, il y aura là un bel espace vert. C'est certain.

Pour ce qui est de l'orme, il y avait un doute suffisant quant à son état pour qu'il ne soit pas nécessaire de dire simplement qu'il était très malade. On ne sait pas si c'est le cas.

Mme Linda Lapointe: Il y a quand même trois arboriculteurs qui sont allés sur place.

Merci beaucoup. J'apprécie le fait que vous soyez présent et tout ce que vous faites pour la sauvegarde des écosystèmes. C'est important.

C'est tout pour moi, monsieur le président.

M. Paul Johanis: Merci.

Le président: Merci, madame Lapointe.

[Traduction]

Avant de céder la parole à M. Reid, j'aimerais dire que votre chercheur porte une cravate verte, ce qui est tout à fait approprié.

Monsieur Reid, c'est à vous de nouveau.

M. Scott Reid: Oui. Adam s'adapte à toutes les saisons.

Je pense avoir commis une erreur plus tôt. Je pense avoir dit que l'orme de Washington était situé à Concord, au Massachusetts. Il se trouve en fait à Cambridge, au Massachusetts. Les gens des deux endroits seront furieux contre moi.

M. David de Burgh Graham: J'en parlerai à mes amis qui vivent dans les deux villes.

M. Scott Reid: En ce qui concerne l'expression « orme d'Amérique », ce n'est pas une référence aux États-Unis; il s'agit plutôt d'une référence au continent américain, n'est-ce pas?

M. Paul Johanis: Oui. L'*ulmus americana* est le genre de l'arbre, c'est donc une version nord-américaine de l'orme.

M. Scott Reid: D'accord.

Manifestement, nous nous trouvons dans l'aire naturelle de l'arbre. Nous trouvons-nous à l'extrémité nord de l'aire?

M. Paul Johanis: Au nord de nous commence la forêt boréale, et on ne le trouverait pas dans cette région. Nous nous trouvons près de l'extrémité nord de son aire naturelle.

M. Scott Reid: Je pose la question, car si on essaie d'établir un pronostic à long terme pour un arbre, qu'il se trouve à l'extrémité sud de son aire naturelle et que nous nous attendons à ce que la région d'Ottawa se réchauffe avec le changement climatique, il serait donc plus difficile pour l'arbre de survivre. Toutefois, si l'arbre est près de la limite nord de son aire, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il connaîtra un destin funeste en raison du changement climatique.

Est-ce que cela vous semble raisonnable...

• (1150)

M. Paul Johanis: Je pense qu'il s'agit d'une hypothèse juste, oui.

M. Scott Reid: Savez-vous sur quelle distance s'étendent habituellement les racines d'un arbre à l'horizontale?

Plus tôt, j'ai dit qu'elles ne s'étendraient pas, selon moi, jusqu'à la zone où se trouverait le nouveau Centre d'accueil des visiteurs. Toutefois, j'avais peut-être tort. En effet, si on procède à des travaux

de restauration sur le mur est de l'édifice du Centre, ce qui est probable, il ne sera peut-être pas possible de garder les racines intactes.

Quelqu'un connaît-il la réponse?

M. Paul Johanis: En temps normal, la pelote racinaire d'un arbre équivaut plus ou moins à la couronne de l'arbre. C'est la règle générale, mais cela dépend vraiment des conditions de croissance locales. Si certaines zones du sol sont plus perméables que d'autres, les racines pousseront là où le sol est le plus propice, donc les racines peuvent prendre une forme très singulière.

M. Scott Reid: En ce moment, on peut voir une ravissante photographie prise directement au sud de l'arbre. Si on considère que la couronne reflète la pelote racinaire, cela voudrait dire que l'arbre est assez éloigné de l'édifice de l'Est. La couronne semble couvrir environ la moitié de la rue.

M. Paul Johanis: C'est probable, oui.

Cela dit, il existe maintenant une technologie qui permet de détecter à distance les racines dans le sol et de tracer la structure racinaire d'un arbre.

M. Scott Reid: Chouette.

M. Paul Johanis: Certains arboriculteurs sont dotés de cet équipement. En fait, nous avons demandé à certains d'entre eux de communiquer avec nous pour nous offrir ce genre de service.

Le président: Pourriez-vous fournir les coordonnées de ces personnes au Comité plus tard?

M. Paul Johanis: Oui.

M. Scott Reid: C'est une très bonne idée.

Je présume que si l'arbre est près d'une zone où il y a des activités de dynamitage... Il y a eu des travaux de ce genre lorsque nous étions dans l'édifice du Centre. Nous avons entendu le dynamitage, et je peux vous dire que c'était stressant pour nous. J'imagine que ce l'est également pour les arbres.

Savez-vous dans quelle mesure cela toucherait la capacité de survie de l'arbre?

Si la construction du Centre d'accueil des visiteurs se déroule comme prévu — et il y aura d'autres travaux dérangeants et bruyants dans l'édifice du Centre —, cela nuirait-il de quelque façon que ce soit à la capacité de survie de l'arbre?

M. Paul Johanis: D'après ce que je sais, si les travaux ne sont pas à proximité immédiate de la pelote racinaire de l'arbre... les vibrations pourraient altérer la structure terrestre l'entourant, et cela pourrait desserrer les racines. À moins que les travaux ne soient très près de l'arbre, je ne sais pas si cela pourrait avoir un effet négatif sur la survie de l'orme.

M. Scott Reid: D'accord.

Je vais donc poser une dernière question.

Supposons que nous nous fixons comme objectif d'assurer la survie de l'arbre. Imaginons qu'il soit suffisamment en santé pour survivre quelques années encore s'il est traité adéquatement. Quelles mesures positives doivent être prises pour assurer sa santé?

Par exemple, à l'heure actuelle, les structures temporaires mises en place pour la construction sont déplacées et installées très près de l'arbre. Comme c'est toujours le cas sur un chantier de construction, ces structures temporaires sont placées dans des endroits où on ne prévoit pas creuser, à proximité des travaux d'excavation.

Tout cela — la circulation accrue au-dessus et à proximité des racines — a-t-il une influence négative sur l'arbre?

M. Paul Johanis: Oui. Si on lance un chantier de construction tout autour et qu'il y a de l'équipement lourd, le sol sera compacté. Cela rend les choses très compliquées. Bien souvent, des arbres meurent précisément à cause d'erreurs commises parce que des travaux de construction ont eu lieu trop près d'un arbre mature. À tout le moins, il faudrait construire une solide clôture autour de l'arbre pour protéger son environnement immédiat. Idéalement, l'arbre ne se trouverait pas sur un chantier de construction, et les travaux seraient déplacés.

M. Scott Reid: J'ai l'impression qu'il n'y aura pas de machinerie lourde qui se déplacera à cet endroit précis et que les environs immédiats de l'arbre seront occupés par ces remorques dans lesquelles les gens examinent des plans et se réchauffent en hiver, entre autres.

•(1155)

M. Paul Johanis: En fait, nous pensions qu'une zone de rassemblement serait aménagée à cet endroit. Si c'est le cas, il faudrait simplement protéger l'arbre. Toutefois, on nous a dit qu'en réalité, cet arbre et tous les autres se trouveraient au milieu de la zone d'excavation prévue.

M. Scott Reid: Absolument.

Nous en saurons plus au sujet de la situation lorsque les responsables de l'administration prendront la parole.

Encore une fois, je vous remercie. Cela a été très utile. J'ai appris beaucoup de votre témoignage.

M. Paul Johanis: Je vous en prie.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Graham, vous avez la parole.

[Traduction]

M. David de Burgh Graham: J'ai deux ou trois petites questions de suivi à poser.

M. Garrison a dit qu'il n'y avait qu'un seul arbre visible. J'aimerais faire une mise au point. Il y a en fait des dizaines de milliers d'arbres visibles en arrière-plan.

M. Randall Garrison: Je parlais de la Colline.

M. David de Burgh Graham: Sur la Colline, il y en a moins.

Je veux simplement m'assurer que l'arbre ne cache pas la forêt.

M. Randall Garrison: Un seul est visible sur la Colline.

M. David de Burgh Graham: Un seul est visible sur la Colline.

En ce qui concerne l'orme, s'il n'y en a qu'un, comment pouvons-nous le polliniser? Peut-il être pollinisé? Y a-t-il d'autres arbres aux alentours qui pourraient servir à cette fin? L'arbre peut-il s'autopolliniser comme le maïs?

M. Paul Johanis: Les ormes sont en fait hermaphrodites. Ils s'autopollinisent.

M. David de Burgh Graham: Donc, si on laisse vivre cet arbre, il produirait des semences viables.

M. Paul Johanis: Il pourrait survivre et se multiplier lui-même.

M. David de Burgh Graham: La question est non pas de savoir s'il pourrait se multiplier lui-même, mais plutôt de savoir si nous pourrions récolter ses semences et replanter des ormes après la disparition de l'arbre.

M. Paul Johanis: C'est un très bon point.

Les semences pourraient vraisemblablement être récoltées. Il existe un groupe qui travaille sur un projet de rétablissement de l'orme, à l'arboretum de l'Université de Guelph.

M. David de Burgh Graham: J'aime l'arboretum.

M. Paul Johanis: Y êtes-vous déjà allé?

M. David de Burgh Graham: J'ai fréquenté l'Université de Guelph.

M. Paul Johanis: Ce groupe recueille du matériel génétique provenant de ces ormes centenaires. Cet orme en particulier n'était pas enregistré auprès du groupe, et nous l'avons enregistré à l'arboretum.

Nous avons parlé avec des gens de SPAC lorsque nous avons eu l'occasion de rencontrer Mme Garrett — qui est ici aujourd'hui — et nous avons discuté du projet de rétablissement de l'orme. Ils ont entrepris de communiquer avec l'université. Nous étions déjà en communication avec elle. Je ne sais pas si nous avons servi d'intermédiaires ou non, mais au bout du compte, un contact a été établi.

Nous croyons comprendre que des chercheurs de l'Université de Guelph ont recueilli des brindilles provenant de l'orme, lesquelles seront ensuite greffées à une bouture racinée à partir de laquelle pousseront des gaules. Dans quatre ou cinq ans, on leur injectera la maladie hollandaise de l'orme — pas à toutes les gaules, mais à un échantillon — pour voir comment elles réagissent et si elles possèdent une certaine résistance. Puis, les chercheurs sauront si cet orme possède du matériel génétique résistant à la maladie hollandaise de l'orme ou non. Quoi qu'il en soit, cet orme donnera naissance à de jeunes arbres.

M. David de Burgh Graham: Dans vos commentaires, vous avez souvent fait référence au changement climatique, que nous prenons tous très au sérieux, comme vous le savez. Quel est l'impact, du point de vue des gaz à effet de serre, du fait de travailler autour de l'arbre — il y aura possiblement beaucoup de mouvements et de déplacements — par rapport au simple fait de déplacer l'arbre? Quelles sont les économies à cet égard? C'est symbolique, mais j'essaie de comprendre quelles pourraient être les économies réelles.

M. Paul Johanis: À l'échelle locale, il ne s'agit que d'un arbre. Toute sa vie, il a absorbé du carbone et dégagé l'oxygène que nous respirons, mais il ne s'agit que d'un seul arbre.

De façon générale, nous ne prétendons pas que cela aura une incidence à cet égard. Ce que nous disons, c'est qu'il ne s'agit pas simplement d'un arbre; c'est un arbre très symbolique. Quoi que nous fassions ici, cela reflète en quelque sorte notre engagement à lutter contre le changement climatique.

M. David de Burgh Graham: C'est tout pour le moment.

Merci.

Le président: Y a-t-il des libéraux qui n'ont pas parlé et qui ont une question d'une minute à poser?

La discussion se poursuivra maintenant de manière informelle, comme nous le faisons pour les questions d'une minute.

Monsieur Garrison.

M. Randall Garrison: Monsieur le président, à ce moment-ci, j'aimerais poser une question de procédure. Je sais qu'il y a d'autres témoins à entendre à ce sujet.

D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui — et il va sans dire que j'ai trouvé cela très convaincant —, nous allons essayer d'adopter un moratoire pour qu'aucun dommage supplémentaire ne soit causé à l'arbre à partir de maintenant, puis demander une évaluation de son état de santé. Voilà ma première question. Comment allons-nous y parvenir dans le cadre des travaux du Comité?

Ma deuxième question, bien évidemment, est un peu plus générale et concerne l'emplacement du Centre d'accueil des visiteurs et la nécessité, à mes yeux, de prendre une décision quant à l'espace vert et de ne pas attendre 10 ans pour le faire.

Je suis un visiteur ici aujourd'hui. Comment le Comité peut-il influencer sur ces deux décisions?

• (1200)

Le président: Nous allons reporter la question à la fin de la séance, mais c'est une bonne question. Nous n'allons pas y répondre maintenant, car nous avons d'autres témoins.

M. Randall Garrison: Je comprends que nous avons d'autres témoins, mais je...

Le président: Partez-vous?

M. Randall Garrison: C'est ma troisième réunion de comité aujourd'hui. J'espère que non. Aussi, j'en ai un autre à venir. Non, je ne prévois pas partir, mais il s'agit d'une question essentielle. Je ne pense pas que nous devrions induire les gens en erreur. Si, en fait, le Comité n'a pas le pouvoir d'influer sur l'une de ces décisions, alors nous devons indiquer à nos témoins à qui ils doivent s'adresser pour la suite des choses, si ce n'est pas au Comité. C'est pourquoi je pose la question pendant qu'ils sont toujours ici.

Le président: Eh bien, je suis certain qu'ils resteront pour écouter les prochains témoins; nous allons donc en discuter à la fin.

M. Randall Garrison: Merci.

Le président: Quelqu'un a-t-il une question?

Nous allons marquer une courte pause le temps de changer de témoins, puis nous reprendrons.

Merci beaucoup. Ces renseignements étaient très utiles.

M. Paul Johanis: Merci de m'avoir reçu ce matin.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: Je vous souhaite à nouveau la bienvenue à cette 146^e séance du Comité alors que nous poursuivons notre étude relative à l'état de l'orme sur la Colline du Parlement.

Nous avons le plaisir d'accueillir des fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada. Nous sommes en compagnie de Robert Wright, sous-ministre adjoint, Cité parlementaire; de Jennifer Garrett, directrice générale, Programme de l'édifice du Centre; et de Lisa MacDonald, architecte paysagiste principale et arboricultrice.

J'aimerais formuler deux ou trois commentaires avant de commencer.

L'un d'eux porte sur la relation avec la Commission de la capitale nationale. Voici un extrait de l'ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, à la page 174: « La Commission de la capitale nationale

entretient les terrains à la demande du ministre des Travaux publics. » Voilà à qui incombe la responsabilité.

J'aimerais également donner un peu plus de contexte à propos de cette discussion au sujet d'un arbre. Je crois qu'en décembre et au début de cette année, nous avons franchi le Rubicon en permettant aux parlementaires d'avoir leur mot à dire dans l'élaboration de la Cité parlementaire. J'aimerais remercier Travaux publics et le Bureau de régie interne d'avoir conclu ces ententes, lesquelles constituent, selon moi, une bonne chose.

Monsieur Wright, avant que vous veniez ici, j'ai dit que j'espérais que vous incluiez dans votre déclaration liminaire certaines descriptions techniques et concrètes quant à l'emplacement du centre d'accueil des visiteurs par rapport à la base de neuf mètres entourant les racines de l'arbre.

Ensuite, le rapport de mai dit que l'arbre était en bon état, et qu'il s'est détérioré par la suite; l'une des raisons évoquées était la sécheresse de septembre. J'aimerais simplement savoir s'il y a de l'irrigation dans cette section de la Colline, des systèmes d'arrosage, etc.

Enfin, qu'avez-vous à dire à propos du fait qu'il était en bon état en mai? J'ai lu le rapport du dendrologue, M. Farr, que votre ministère nous a fourni; apparemment, ce n'était qu'une évaluation superficielle de l'arbre, réalisée sur une seule journée.

Madame MacDonald, pour commencer, pourriez-vous me décrire un peu votre poste et votre expérience dans le domaine scientifique?

Mme Lisa MacDonald (architecte paysagiste principale et arboricultrice, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je suis architecte paysagiste et arboricultrice certifiée. Je suis une arboricultrice certifiée depuis 7 ans et je pratique l'architecture de paysage depuis 10 ans. Je travaille pour CENTRUS depuis septembre. J'ai examiné l'arbre un certain nombre de fois depuis la fin de septembre, et je possède aussi certains renseignements concernant l'inspection aérienne qui a été réalisée récemment.

Le président: Pardonnez-moi mon ignorance, mais qu'est-ce qu'un arboriculteur et qu'est-ce qu'un dendrologue, et quelle est la différence entre les deux?

Mme Lisa MacDonald: Je pense que dendrologue est le titre de son poste à RNCAN. Je ne suis pas tout à fait sûre, mais je pense qu'il est aussi un forestier professionnel inscrit. La qualification est différente. Un arboriculteur certifié est une personne qui pratique dans le domaine et qui possède une certification décernée par un organisme appelé la Société internationale d'arboriculture. Vous devez passer un examen pour être admis, puis vous devez conserver votre certification au moyen de crédits d'éducation permanente.

Le président: Le métier est donc lié à la croissance scientifique des arbres?

Mme Lisa MacDonald: Elle concerne la compréhension des arbres, de leur façon de croître, oui.

• (1210)

Le président: D'accord.

Monsieur Wright, merci d'être venu. J'ai hâte d'entendre vos commentaires.

M. Robert Wright (sous-ministre adjoint, Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): J'ai une déclaration liminaire officielle à faire, mais je vais essayer d'aborder certaines de ces questions dès le départ afin de préparer le terrain, si cela vous convient.

L'emplacement du Centre d'accueil des visiteurs est manifestement une question cruciale dans le cadre de l'étude. Vous savez tous que la première phase des travaux liés au nouveau Centre d'accueil des visiteurs vise la construction d'une section située entre l'édifice du Centre et l'édifice de l'Ouest, ce qui fait en sorte que l'entrée publique mènera à l'édifice de l'Ouest. Le dynamitage auquel on a fait référence pendant la première heure de discussion concernait la création de cette première phase du Centre d'accueil des visiteurs. Ce sont d'importants travaux d'excavation.

Même si les éléments finaux du Centre d'accueil des visiteurs ne sont pas définitifs pour le moment, et nous travaillons très étroitement avec les représentants de l'administration parlementaire pour clarifier cela — cela devient plus évident avec le temps. Nous serions ravis de présenter un exposé de la situation. Toutefois, nous connaissons depuis longtemps les grandes lignes du projet du Centre d'accueil des visiteurs. Pour simplifier les choses, la phase un du Centre d'accueil des visiteurs concerne la section ouest entre l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Centre. On verrait la même chose du côté est. L'enceinte parlementaire, la triade, serait réunie dans un complexe intégré. Comme l'ont dit les intervenants durant la discussion, il s'étendrait sous la pelouse devant l'édifice du Centre et prendrait la forme d'une installation assez importante qui relierait la triade et qui créerait une foule de services demandés par le Parlement.

D'abord et avant tout, cela permettrait d'améliorer grandement la sécurité de la triade. Il s'agit depuis longtemps d'une priorité relativement à la mise sur pied d'un Centre d'accueil des visiteurs intégré. Ensuite, le centre procure un accès universel, une porte principale à accès facile au Parlement pour la première fois, ce qui est bien sûr extrêmement important; un certain nombre de services aux Canadiens qui visiteront les édifices du Parlement; des services d'interprétation offerts par la Bibliothèque du Parlement; et bien sûr, les services essentiels. L'objectif est de mettre en place des services essentiels pour le Parlement également. À cette étape-ci, on collabore avec les représentants parlementaires et — encore une fois ce n'est pas définitif — on prévoit aménager certaines salles de comité dans le Centre d'accueil des visiteurs également. Il a clairement été dit qu'il était très important de préserver l'apparence et l'atmosphère dans l'édifice du Centre. De nombreux services importants seront offerts dans le Centre d'accueil des visiteurs. Cela nous permettrait de procéder à des travaux de restauration plutôt que de changer l'édifice du Centre, ce qui est crucial d'après ce que nous avons entendu.

Voilà pour le Centre d'accueil des visiteurs. Nous serions ravis de revenir pour vous présenter certaines images qui montreraient cela de manière plus claire ou de vous les faire suivre.

Quant à la question au sujet de l'irrigation, il n'y en a pas dans cette zone. L'irrigation se fait par la pluie naturelle. Peut-être que Mme MacDonald pourrait vous expliquer cela plus clairement.

Il y a une série d'érables, en grande partie, et l'orme est dans cette zone. Certains des érables sont envahissants. Certains tilleuls le sont également. Puis, il y a un certain nombre d'arbres indigènes. Je crois comprendre que les érables sont plus vulnérables à la sécheresse que l'orme, mais on en voit certains qui sont en assez bonne santé.

Les divergences d'opinions au sujet de la santé de l'arbre sont d'une importance cruciale, car la conversation a réellement commencé par des questions comme « Quelle est la condition de l'arbre? Survivrait-il réellement si on l'enlevait et qu'on le replantait? » Au début, nous avons entendu quelques points de vue différents, dont un remonte à 1995, lorsqu'un arboriculteur très

réputé a dit que l'arbre aurait une espérance de vie d'environ 20 ans ou plus; l'arbre serait donc maintenant en fin de vie en raison de certains facteurs, du fait qu'il a souffert de la maladie hollandaise de l'orme et...

J'ajouterais que j'ai grandi dans « la ville aux ormes majestueux », soit Fredericton au Nouveau-Brunswick. J'aime les ormes depuis longtemps.

● (1215)

Nous avons pris cela très au sérieux. Nous avons obtenu différents rapports, donc essentiellement, nous avons sollicité des gens afin d'obtenir une deuxième et une troisième opinion, comme vous le feriez si vous obteniez un diagnostic médical. En fait, je crois qu'à l'heure actuelle, il y a eu six évaluations. Il semble y avoir des données assez concluantes — et je vais peut-être demander à Mme MacDonald d'en parler de manière plus précise — selon lesquelles l'état de santé de l'arbre est mauvais et se détériore et que ce n'est pas un bon candidat pour l'enlèvement et le replantage. Ces données nous ont vraiment guidés au moment de formuler nos conseils.

Sur ce, je vais passer aux commentaires officiels.

[Français]

Bonjour. Je m'appelle Robert Wright et je suis le sous-ministre adjoint responsable de la Cité parlementaire à Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC.

[Traduction]

Je suis également en compagnie de Jennifer Garrett, directrice générale du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre, et de Lisa MacDonald, architecte paysagiste qui travaille au sein de l'équipe de conception du projet, CENTRUS.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais commencer par vous remercier, ainsi que tous les membres du Comité, de votre intérêt pour la restauration et la modernisation de la Cité parlementaire.

[Traduction]

Services publics et Approvisionnement Canada s'est engagé à travailler en partenariat avec le Parlement pour mettre en œuvre notre vision et notre plan à long terme qui sont axés sur la restauration et la modernisation de la Cité parlementaire pour nous assurer qu'elle répond aux besoins d'un Parlement moderne et qu'elle continue de servir d'environnement accueillant où les Canadiens peuvent se réunir.

Un élément central de ce plan conjoint est la restauration de l'emblématique édifice du Centre et la construction d'un Centre d'accueil des visiteurs élargi, lequel offrira d'importants services aux parlementaires et au public canadien qui visite la Colline du Parlement. Il offrira à la fois une sécurité accrue et une porte principale à accès facile au Parlement.

Notre plan conjoint visant à restaurer et à moderniser la cité s'étend au-delà des édifices et vise à sauvegarder et à renouveler les terrains du Parlement et tous les autres espaces essentiels aux activités de la démocratie parlementaire du Canada.

Le paysage et le cadre, y compris la pelouse d'honneur qui sert comme place du marché au Canada de même que l'escarpement rocheux et la forêt urbaine contribuent tous autant à rendre la cité typiquement canadienne que les magnifiques édifices néogothiques eux-mêmes.

La restauration de l'édifice du Centre et, plus précisément, la construction de la prochaine phase du Centre d'accueil des visiteurs, lequel sera souterrain afin de minimiser l'impact visuel sur cet important paysage, nécessiteront d'importants travaux d'excavation. Malheureusement, un certain nombre d'arbres, notamment le grand orme, se trouvent au milieu de la zone d'excavation.

Pour que les travaux puissent avancer, il est impossible de laisser les arbres où ils se trouvent dans la zone d'excavation. Même si les travaux d'excavation ne commencent pas avant plusieurs mois, ils dépendent grandement de l'achèvement des travaux préparatoires ce printemps et cet été sur le côté est de l'édifice du Centre. Ces activités préparatoires incluent du travail archéologique, le déplacement de services souterrains, notamment un massif de conduits de TI, et l'achèvement d'une route de construction.

[Français]

Faire preuve de leadership en matière de développement durable est l'un des objectifs centraux de la vision et du plan à long terme ainsi que du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre. Services publics et Approvisionnement Canada s'est engagé à travailler avec le Parlement pour réduire son empreinte environnementale et pour protéger et améliorer la forêt urbaine du Parlement.

[Traduction]

Comme moyen de respecter cet important engagement, Services publics et Approvisionnement Canada a mis sur pied une stratégie exhaustive afin de réduire au minimum les répercussions de ces travaux d'excavation nécessaires. Le plan est axé sur le déplacement, lorsque cela est possible, des arbres indigènes dans la zone et le remplacement dans la cité de chaque arbre éliminé par quatre arbres. Veuillez noter que ce plan dépasse la pratique exemplaire recommandée par la Commission de la capitale nationale, qui consiste à remplacer chaque arbre par deux arbres.

Sur 30 arbres touchés, 14 seront déplacés dans la cité. Des 16 arbres qui seront enlevés, 8 appartiennent à des espèces envahissantes. Pour compenser les 16 arbres enlevés, 64 nouveaux arbres seront plantés dans la cité.

• (1220)

De plus, les projets de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil des visiteurs comprendront la mise en oeuvre d'un plan paysager dans le cadre duquel on replantera des arbres supplémentaires sur les terrains d'attractions est.

Afin de mettre en oeuvre ces plans, nous avons travaillé main dans la main avec des fonctionnaires du Parlement qui ont participé tout au long du processus. Nous avons également discuté avec le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, compte tenu du statut important de la Colline du Parlement, et la Commission de la capitale nationale, qui a examiné nos plans et approuvé leur mise en oeuvre.

[Français]

De plus, la ministre Qualtrough a communiqué avec l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada au sujet du plan visant à retirer l'arbre. Des représentants du ministère ont également rencontré des représentants de cette organisation. De plus, SPAC a répondu à une lettre conjointe des présidents de la Chambre des communes et du Sénat du Canada.

[Traduction]

Je veux assurer aux membres du Comité que le retrait d'arbres dans la Cité parlementaire est considéré comme une option de dernier recours. Malheureusement, l'orme d'Amérique est situé dans

une zone d'activités de construction intensives qui requiert d'importants travaux d'excavation, et il ne pourra pas rester à l'endroit où il se trouve actuellement.

Comme l'arbre ne peut pas rester là où il est, Services publics et Approvisionnement Canada a demandé conseil à des experts indépendants concernant la possibilité de le replanter ailleurs. Plusieurs arboriculteurs ont été consultés. Ils ont conclu que la santé de l'orme se détériore et que, compte tenu de son état de santé, il ne survivrait probablement pas au traumatisme de la replantation, et ce, même si on avait recours à des pratiques exemplaires de calibre mondial en la matière. Le coût lié à la replantation de l'arbre serait important; on estime qu'il s'établirait à environ 400 000 \$. Ces coûts ont été établis par la société de gestion des travaux du projet, PCL/EllisDon, une coentreprise. La santé en déclin de l'orme, sa faible probabilité de survie et les coûts importants nous ont amenés à recommander le retrait de l'arbre.

Même si les travaux relatifs au Centre d'accueil des visiteurs ne sont pas réalisés comme il a été mentionné plus tôt et que l'arbre reste en place, d'importantes activités de construction visant la remise en état de l'édifice du Centre, comme l'excavation des fondations et des travaux de maçonnerie à l'extérieur du bâtiment, causeront sans doute du stress à l'arbre et empireront son état de santé déjà mauvais. Afin de préserver l'héritage de l'orme d'Amérique, on propose que le sculpteur du Dominion transforme le bois en sculpture, en consultation avec le Parlement. Comme vous le savez peut-être, les trônes utilisés dans l'édifice nouvellement restauré du Sénat du Canada sont faits de bois donné par la Reine qui provient de son domaine.

En outre, sur recommandation de l'Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada, nous travaillons avec l'Université de Guelph afin de propager l'orme, et des échantillons génétiques seront fournis pour appuyer le projet de rétablissement de l'orme de l'université. Nous avons récemment prélevé environ une centaine d'échantillons de brindilles dans le but de pouvoir planter jusqu'à environ 50 nouveaux ormes à l'intérieur de la Cité parlementaire.

Cela signifie que la reproduction à partir des échantillons d'arbre se fera sous supervision scientifique, et nous sommes déterminés à poursuivre le travail avec l'Alliance pour les espaces verts afin de rendre honneur à l'arbre et de collaborer avec le Parlement dans le but de trouver des endroits appropriés où les nouveaux ormes pourraient être plantés.

Maintenant que les activités parlementaires ont été déménagées à l'extérieur de l'édifice du Centre, nous nous préparons à entreprendre le grand programme de remise en état. Nous voulons que le projet continue de se dérouler selon l'échéancier prévu afin que l'édifice du Centre puisse redevenir le siège du gouvernement dès que possible. Les travaux qui commenceront ce printemps sur les terrains d'attractions sont essentiels au maintien de l'élan du programme.

[Français]

En terminant, je voudrais rappeler que la collaboration continue avec le Parlement est essentielle pour assurer que les travaux répondent aux besoins d'une démocratie parlementaire du XXI^e siècle sans perdre le lien avec notre passé collectif.

Encore une fois, je tiens à vous remercier de votre intérêt. Je serai content de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je regarde cette photographie. Y a-t-il une raison pour laquelle le nouveau Centre des visiteurs ne pourrait pas commencer là où se trouve la petite cabane grise et s'étendre vers le sud, en direction de la pelouse?

M. Robert Wright: Pour l'instant, nous croyons savoir que cette option réduirait le volume prévu du Centre d'accueil des visiteurs dans une proportion d'environ 15 %, ce qui aurait une incidence importante.

Si nous prenons le système radicaire, comme on l'a mentionné — et je céderai la parole à Mme MacDonald —, il est certain qu'il s'étend bien au-delà du tronc de l'arbre. Une grande zone serait proscrite, et il faudrait que toute activité soit interdite dans ces environs.

On ne pourrait pas le laisser là sans changer le Centre d'accueil des visiteurs, mais, s'il devait changer, il serait très difficile de protéger l'arbre.

Nous croyons comprendre que, si aucune construction n'était effectuée dans ce secteur, que la remise en état de l'édifice du Centre n'avait pas lieu et qu'il n'y avait aucun Centre d'accueil des visiteurs, il est probable que la durée de vie de cet arbre serait de 1 à 5 ans, pour un maximum de 10 ans. La probabilité qu'il soit encore vivant quand les parlementaires reviendront à l'édifice du Centre est très faible, d'après ce que nous croyons savoir et l'analyse assez importante qui a été effectuée. À ce jour, je pense que six évaluations ont été effectuées, ce qui est assez rigoureux pour l'évaluation d'un arbre.

• (1225)

Le président: D'accord.

Nous allons passer aux questions.

Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham: Merci.

D'après ce que vous venez tout juste de dire, quel serait le coût lié au fait de laisser l'arbre en place?

M. Robert Wright: Il faudrait que nous procédions à une analyse importante de cette question.

Avant d'en arriver aux coûts, je préciserais que votre Centre d'accueil des visiteurs ne serait pas symétrique. Cela aurait une incidence sur l'aspect de la Colline du Parlement et du paysage. Il serait impossible que l'on construise un centre qui ne présenterait pas la symétrie qui avait été envisagée au départ. Nous avons déjà essentiellement créé cette symétrie dans le cadre de la phase un.

Comme cette phase était essentiellement le point d'ancrage du Centre d'accueil des visiteurs, nous avons déjà réalisé une vaste étude de conception pour l'ensemble du centre, laquelle, à l'époque, a été présentée aux parlementaires, a été soumise à l'approbation de la CCN et ainsi de suite. Il s'agirait d'une révision importante de la nature du Centre d'accueil des visiteurs, d'abord et avant tout.

Ensuite — je ne pourrais pas le faire aujourd'hui —, nous pourrions effectuer une analyse, mais le coût lié au fait de tenter de sauver cet arbre serait important. Ce que je pourrais affirmer avec assurance, aujourd'hui, c'est que les probabilités de réussite seraient faibles.

Je pense qu'un élément qu'il importe de souligner — parce qu'il a été mentionné que des travaux de construction sont en cours et que les remorques d'ATCO et d'autres véhicules du genre sont déjà sur place —, c'est que, une fois que nous aurons installé la zone de construction, elle sera bien plus grande qu'actuellement. Il est impossible que cet arbre ne soit pas derrière la palissade de chantier.

Pour la durée du projet, je n'arrive pas à voir comment il pourrait ne pas se trouver derrière la palissade de chantier. Ce ne pourrait pas être un espace vert pour la durée du projet. Je pense qu'il s'agit d'un élément important.

M. David de Burgh Graham: Quand cet arbre doit-il être enlevé, aux fins de vos échéanciers actuels?

M. Robert Wright: Nous avons commencé par les plans initiaux, et cette tâche faisait partie d'un ensemble plus large. Comme on souhaitait réutiliser l'arbre, il était logique qu'on le coupe avant que la sève commence à couler. C'était important. Nous avons conclu des contrats pour l'enlèvement de l'autre arbre, alors il était logique de tout faire en même temps.

Comme je l'ai indiqué, une série de travaux doivent être réalisés ce printemps, et ils commencent essentiellement maintenant. Il y a trois éléments essentiels, soit les travaux archéologiques; le retrait de services souterrains, y compris un massif de conduits de TI; et la création d'une route de construction, qui permettra la remise en état de l'édifice du Centre. Elle permettra la désaffectation de cet édifice et la mise en oeuvre des travaux d'excavation. Il s'agit là des projets précurseurs essentiels.

Tous ces travaux doivent commencer ce printemps. À la toute fin — et cela causerait des problèmes —, selon la façon dont le Centre d'accueil des visiteurs est actuellement envisagé, il est vraiment impossible que l'on puisse procéder aux travaux d'une manière qui permettrait à l'arbre de rester en place après la fin de l'été.

• (1230)

M. David de Burgh Graham: Vous avez parlé de planter 64 arbres. Seraient-ils autour de l'édifice du Centre ou bien à l'intérieur de la cité en général?

M. Robert Wright: Pour l'instant, il serait à l'intérieur de la cité en général. Nous avons essentiellement adopté pour principe de ne pas replanter les arbres plusieurs fois. L'escarpement est au coeur du projet de replantation, en ce moment, surtout le long du sentier, en bas, car nous savons qu'il n'y aura aucune conséquence au fil du temps.

Un plan paysager d'ensemble sera mis en oeuvre à mesure que nous réaliserons les projets. Comme vous pouvez le voir dans le cas de l'édifice de l'Ouest, des éléments de ce plan paysager seront mis en place à l'étape finale du projet. Un aspect que nous pourrions soumettre à une analyse, c'est la question de savoir s'il y a des moyens d'accélérer la réalisation d'autres éléments du plan paysager au fil du temps. Nous avons pris très au sérieux les commentaires au sujet de l'importance de ne pas attendre 10 ans pour planter d'autres arbres et aménager davantage d'espaces verts sur la Colline.

Bien entendu, la vision et le plan à long terme orientent tous les travaux que nous effectuons en partenariat avec le Parlement. Il s'agit en quelque sorte d'un plan conjoint, et nous sommes en train de le revoir. Ce serait un bon moment pour étudier les façons dont le plan paysager se rattache au plan et à la vision à long terme et pour se demander s'il existe des éléments qui pourraient être intégrés plus rapidement que d'autres.

M. David de Burgh Graham: Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais j'ai d'autres questions à poser.

Nous estimons que ma circonscription compte environ trois ou quatre milliards d'arbres, alors j'ai un point de vue légèrement différent de celui d'autres personnes sur la foresterie, car nous pratiquons la sylviculture, c'est-à-dire la pratique consistant à planter des arbres, à les cultiver et à les récolter 40 ans plus tard. Mon point de vue est légèrement différent de celui de mes collègues des régions urbaines qui ne font peut-être pas cela.

Vous avez déjà parlé d'abattre l'arbre. La sève pourrait maintenant commencer à couler à tout moment, je présume. Pouvons-nous remettre l'arbre à la charpenterie de la Chambre des communes afin que l'on fabrique un mobilier durable pour la nouvelle chambre? Est-ce l'intention?

M. Robert Wright: Absolument. Nous voudrions travailler main dans la main avec le Parlement sur ce qui est approprié.

Nous nous sommes déjà adressés au sculpteur du Dominion dans le but d'honorer l'arbre, et cela pourrait prendre la forme de gravures qui seraient installées dans l'édifice du Centre. Ce pourrait être dans d'autres immeubles parlementaires. Il pourrait s'agir de meubles; ce pourrait être des éléments importants. Ils pourraient se trouver dans un espace public ou en chambre. Il s'agit en réalité de travailler avec le Parlement à cet égard.

M. David de Burgh Graham: Nous avons parlé au témoin précédent au sujet du fait que l'Université de Guelph a prélevé des échantillons de cet arbre. Seriez-vous en mesure de replanter le même arbre sur la Colline en faisant cela?

M. Robert Wright: Oui. Il y a deux choses. L'une est que les gens de l'université possèdent le matériel génétique de l'arbre et qu'il fait partie de leur recherche scientifique en cours. L'autre, c'est que, oui, le plan consiste à planter des arbres de même origine partout dans la Cité parlementaire. Nous serions plus qu'heureux de travailler avec l'Alliance pour les espaces verts et le Parlement afin de trouver les endroits appropriés où les placer.

Le président: Merci.

Monsieur Reid.

M. Scott Reid: Je vous remercie tous les trois de votre présence, et plus particulièrement M. Wright. Je connais votre amour sincère pour cet endroit. Nous avons eu la chance — et ce n'est que par coïncidence — de nous trouver tous les deux sur le parquet de la Chambre la veille du déménagement du Parlement dans l'édifice de l'Ouest. J'ai vu que vous regardiez, d'une part, d'un oeil critique et, d'autre part, d'un regard affectueux les travaux qui avaient été réalisés jusque-là. Même si nous sommes tous critiques, de notre propre manière, envers tel ou tel aspect du déménagement, je pense que ce qui a été réalisé dans l'édifice de l'Ouest est, à bien des égards, tout à fait remarquable, une réalisation vraiment extraordinaire.

Je veux également dire autre chose. Quelqu'un a décidé de retarder l'abattage de l'arbre jusqu'à la tenue de la présente séance. Je ne sais pas si c'était vous ou quelqu'un d'autre, mais, si c'est vous, je vous en remercie. Si c'est quelqu'un d'autre, vous pourriez peut-être transmettre nos remerciements à cette personne pour avoir tenu compte du fait que nous voulions vous rencontrer plus tôt. Des événements indépendants de la volonté de tous les membres du Comité ont retardé la tenue de la séance.

Cela dit, je veux poser quelques questions. Je n'étais pas au courant de l'existence d'un plan paysager d'ensemble. Je me demande si vous seriez en mesure de l'envoyer à notre greffier, simplement pour que nous puissions nous faire une idée de ce dont il s'agit. Nous vous en serions tous reconnaissants.

● (1235)

M. Robert Wright: Absolument.

M. Scott Reid: Devrais-je présumer qu'il s'agit d'un document évolutif qui change au fil du temps?

M. Robert Wright: Tout à fait, et, comme je l'ai dit, nous procédons essentiellement à une réinitialisation de la vision et du plan à long terme, alors il s'agit d'un élément qui sera mis à jour également. Le plan paysager d'ensemble date de 2012 — je pense — et vise à étayer un grand nombre des projets comme celui de l'édifice de l'Ouest et d'autres. Il s'agit de l'un des éléments révisés dans le cadre de la mise à jour de la vision et du plan à long terme.

M. Scott Reid: J'ai ici une copie de la mise à jour de 2006 apportée au plan relatif à la capacité du site et à l'aménagement à long terme. S'agit-il de la dernière mise à jour de ce plan, ou bien en a-t-il une plus récente?

M. Robert Wright: Il s'agit de la version la plus à jour du plan, pour l'instant.

Le président: Puis-je vous interrompre seulement pour une seconde? Simplement en ce qui concerne les lumières, il s'agit d'une demande de vérification du quorum, alors vous n'avez pas à vous en inquiéter.

M. Scott Reid: D'accord; je vous remercie, monsieur le président. Allez-y, monsieur Wright.

M. Robert Wright: Il s'agit du cadre actuel, et c'est le plan qu'on est en train de mettre à jour. Un trio de documents crée cette vision et ce plan à long terme ainsi que le cadre de mise en oeuvre qui s'y rattache. Nous avons terminé la première étape de la mise à jour, et nous en sommes maintenant à la deuxième étape. Nous serions heureux de venir présenter un exposé à ce sujet.

M. Scott Reid: À la page 64 de ce document figure une vue en plongée de l'endroit, y compris le Centre d'accueil des visiteurs. Je sais que cette image ne vous est d'aucune utilité, car je suis certain que vous connaissez intimement cet endroit. À l'évidence, l'aménagement est au sud, plutôt qu'à l'est, de l'édifice du Centre, et l'arbre n'empiète pas sur l'empreinte du Centre d'accueil des visiteurs qui est montrée sur cette page. Je présume que quelque chose est arrivé depuis ce moment-là, qui a été approuvé par les voies appropriées, pour que cette empreinte soit étendue.

M. Robert Wright: Comme vous pouvez le voir, c'est presque un dessin au trait, à ce moment-là, d'un point de vue conceptuel. Ce qui a évolué, c'est la conception de la phase un du Centre d'accueil des visiteurs, qui a récemment ouvert ses portes, ce qui a également — d'une façon positive — forcé la réflexion au sujet du centre dans son ensemble. Ce dessin au trait initial a continué à évoluer, avec l'apport d'architectes professionnels et d'administrateurs du Parlement, et on y a ajouté ce qui était envisagé pour cet espace.

Encore une fois, nous serions heureux de venir discuter de l'état de notre travail actuel avec les fonctionnaires parlementaires sur ce qui est envisagé pour l'édifice du Centre et la deuxième phase du Centre d'accueil des visiteurs.

J'affirmerais que les décisions finales n'ont certainement pas encore été prises en ce qui a trait aux éléments exacts qui se trouveront à cet endroit. Toutefois, nous envisageons une phase deux du Centre d'accueil des visiteurs qui ferait environ cinq à six fois la taille de la phase un, qui fait un peu plus de 5 000 mètres carrés, alors c'est considérable...

M. Scott Reid: Les 5 000 mètres carrés, c'est le centre actuel ou bien celui que vous allez construire?

M. Robert Wright: Le centre actuel, la phase un.

M. Scott Reid: Serait-il question de construire quelque chose qui s'étend sur 25 000 mètres carrés?

M. Robert Wright: La superficie irait jusqu'à 30 000 mètres carrés. C'est à peu près la taille que nous envisageons.

Encore une fois, ce n'est pas final, pour l'instant, mais c'est fondé sur des exigences que nous travaillons à mettre en place.

M. Scott Reid: Nous pourrions ne pas tous être d'accord pour faire cela, alors je vais poser la question: qui approuve ce projet? Nous voudrions peut-être nous insérer dans ce processus de manière à pouvoir réorienter le résultat. Qui exactement approuve ce projet?

• (1240)

M. Robert Wright: Encore une fois, le Comité tient des conversations — je le sais — avec l'administration de la Chambre. On fait du bon travail dans le but de mieux s'assurer que les parlementaires participent davantage aux travaux, ce qui, selon moi, est essentiel. Pour expliquer ce processus d'une manière peut-être simplifiée, mais pas trop, je l'espère, je dirais que nous ne faisons rien sans respecter les exigences provenant du Parlement.

M. Scott Reid: Bien sûr.

M. Robert Wright: Le Parlement établit les exigences, et nous travaillons ensuite main dans la main avec les fonctionnaires à l'élaboration des plans et à la conception. Ensuite, nous collaborons encore une fois avec eux pour nous assurer que ces exigences sont élaborées...

M. Scott Reid: Je vais vous arrêter pour vous poser une question. Quand vous dites fonctionnaires du Parlement, de qui voulez-vous parler? Voulez-vous dire le Bureau de régie interne? Le Président? Un autre organisme?

M. Robert Wright: En tant que représentants de Services publics et Approvisionnement Canada, nous n'interagissons pas directement avec les parlementaires. C'est l'administration de la Chambre qui dirige cette intervention auprès des parlementaires et, bien entendu, auprès du Sénat. Nous comparaissons sur demande devant les comités parlementaires.

M. Scott Reid: J'essaie seulement de comprendre. Quelqu'un approuve le projet afin que vous puissiez affirmer qu'il a été autorisé. Je tente de découvrir qui. Nous ne savons littéralement pas qui est cette personne.

M. Robert Wright: Concernant les exigences et les plans majeurs, absolument. À ce jour, et je sais que les choses sont peut-être maintenant un peu en train de changer, ces présentations sont soumises au Bureau de régie interne, bien entendu, que le Président préside, et sont approuvées par cet organe.

M. Scott Reid: Merci.

Le président: Monsieur Garrison.

M. Randall Garrison: Je veux vous remercier tous de votre présence. Je vous assure que, comme M. Reid, je suis convaincu que vous comprenez l'importance de la Colline et que vous vous consacrez à ces travaux. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit, quoique je pourrais vous poser certaines questions difficiles à ce sujet.

En ce qui concerne le plan paysager pour ce chantier, je suppose que je fais partie des personnes pour qui — je ne suis député que depuis huit ans, et j'espère être réélu pour encore quelques années de plus — l'endroit boisé situé à côté de l'édifice du Centre est très important. J'y rencontre souvent des gens au seul endroit ombragé.

Le plan paysager pour l'avenir comprend-il un boisé exactement au même endroit?

M. Robert Wright: Certainement, et, en réalité, l'examen de la Commission de la capitale nationale visait en partie à s'assurer qu'une quantité suffisante de terre recouvrerait le Centre d'accueil des visiteurs afin que l'on puisse replanter de gros arbres dans cette zone. Alors, oui, ce plan consiste en partie — si on veut — à reboiser cette zone au fil du temps.

M. Randall Garrison: Ainsi, selon la planification actuelle, le Centre d'accueil des visiteurs s'étendra sous cet endroit.

M. Robert Wright: Oui. Si vous vous faites une idée à partir de la phase un, il s'agit d'une installation souterraine, et nous avons la capacité d'effectuer du paysagement au-dessus.

M. Randall Garrison: Vous avez parlé de la symétrie, mais vous affirmez qu'il sera cinq fois plus grand d'un côté. Cela ne me semble pas symétrique. À mes yeux, il semblerait logique que vous puissiez effectuer des réductions, et vous avez parlé de 15 % si vous reculiez. Vous ne perdriez pas de symétrie en conséquence de ce recul. Vous pourriez la perdre pour d'autres raisons. Toutefois, la taille et la portée sont très différentes.

M. Robert Wright: La majeure partie de la superficie provient de l'avant de l'édifice du Centre, pas de... La partie est et la partie ouest seraient symétriques du point de vue de la taille. La majeure partie de la superficie concerne en réalité le Centre d'accueil des visiteurs. Si vous êtes allé — et je suis certain que oui — au Capitole, à Washington, vous savez que le centre des visiteurs souterrain est assez semblable. La plus grande composante de la phase deux — le Centre d'accueil des visiteurs — sera en fait située sous la grande pelouse, invisible à l'oeil nu.

M. Randall Garrison: J'ai encore de la difficulté avec l'argument de la symétrie, car il semblerait tout à fait possible, d'un point de vue architectural, de recréer la symétrie sans avoir à aller sous cet endroit.

M. Robert Wright: Comme vous le remarquez peut-être, du côté ouest, il y a une esplanade et un point d'entrée qui relie l'édifice du Centre et celui de l'Ouest. Alors, l'objectif serait de créer ce même lien symétrique du côté est grâce au point de liaison entre l'édifice du Centre et celui de l'Est.

M. Randall Garrison: Ce serait devant cet endroit, puisque vous m'avez dit qu'il serait boisé.

• (1245)

M. Robert Wright: Les arbres seront au-dessus, oui.

M. Randall Garrison: Comme M. Reid, je partage certaines préoccupations au sujet de la taille, mais je n'ai pas siégé à ces comités, et nous n'avons pas à mettre notre grain de sel à ce stade.

Manifestement, nous allons fonctionner avec la nouvelle phase un du centre des visiteurs pendant au moins une décennie. Alors, le volet de la capacité en ce qui concerne la sécurité et les visiteurs doit déjà être réglé, sans quoi nous ne pourrions pas fonctionner pendant 10 ans, alors que seule cette partie du centre est exploitable. Nous fonctionnons avec les salles de comité. Tous ces éléments fonctionneront pour la prochaine décennie.

Je me demande si la nécessité que le centre des visiteurs soit de cette taille a été prouvée. Je suppose que tout cela se résume à quelles sont nos priorités. La mienne, c'est qu'il y ait un endroit boisé et que les travaux à cet égard commencent, essentiellement.

Quand vous avez parlé des études relatives à l'arbre, vous avez dit quelque chose d'intéressant que nous n'avions pas entendu auparavant. Je voudrais savoir combien de ces études étaient fondées sur la prémisse selon laquelle l'arbre doit être déplacé, parce que c'est ce que vous nous avez dit, que le déplacement de l'arbre avait été étudié, pas sa préservation.

Disposons-nous d'études dans le cadre desquelles on s'est demandé ce qu'il faudrait pour préserver cet arbre et le laisser sur place? On ne dirait pas.

M. Robert Wright: Vous avez formulé un certain nombre d'arguments et de questions. Je commencerai peut-être par la dernière, puis je céderai la parole à Mme MacDonald.

Vous avez tout à fait raison. Une grande partie de l'analyse portait sur la question de savoir si cet arbre était un candidat viable au déplacement et à la replantation, mais nous nous sommes penchés sur ce qu'il faudrait pour que l'arbre puisse rester sur place; si le Centre d'accueil des visiteurs devait faire l'objet de changements très importants du point de vue de sa portée, qu'est-ce qui devrait être fait? Ces travaux semblent, premièrement, être assez importants et, deuxièmement, présenter une faible probabilité de réussite.

Je céderai peut-être la parole à Mme MacDonald afin qu'elle vous présente un témoignage d'expert.

Mme Lisa MacDonald: J'ai évalué l'arbre principalement en vue de sa transplantation, c'est certain, mais l'un des premiers rapports étudiait précisément la possibilité de le maintenir en place. L'arboriculteur en question a conclu que la restauration de la zone racinaire n'assurerait probablement pas la survie à long terme de l'arbre.

J'ai des préoccupations semblables à l'égard de sa survie à long terme. Je pense qu'il fera probablement des feuilles ce printemps, mais, à mes yeux, les questions sont les suivantes: combien de temps lui reste-t-il, et pourquoi pensons-nous cela?

Les conditions de sécheresse que nous avons connues l'été dernier pourraient à elles seules constituer une explication vraiment valable en ce qui concerne la santé de l'arbre, mais je n'ai pas fondé mon évaluation entièrement là-dessus. Quand j'ai regardé l'arbre, au mois de septembre, son feuillage n'était pas très beau, mais il a été comparé à celui des autres arbres, et j'ai aussi comparé diverses composantes de l'arbre qui étaient préoccupantes à mes yeux. Sa moitié nord présentait un feuillage vraiment flétri, et celui de la moitié sud était légèrement mieux. À la lumière de l'évaluation que j'ai effectuée à ce moment-là, j'ai conclu que la moitié nord est peut-être malade.

L'arbre a également subi une blessure marquée par une très grosse cavité médullaire. Ces cavités ne sont pas nécessairement mauvaises pour les arbres. Les très grands arbres peuvent survivre à des cavités médullaires sans problème. Toutefois, l'emplacement de celle-ci était préoccupant à mes yeux. Le fait qu'elle se trouvait sur la partie du tronc qui arborait un feuillage clairsemé était plus concluant, à mon avis, en ce qui concerne la santé générale de l'arbre, que le simple fait qu'il n'y avait pas beaucoup de feuilles. C'est en quelque sorte une question d'évaluer l'arbre par rapport à lui-même.

À long terme, je pense que cet arbre dépérira de plus en plus. La décision doit être prise au sujet de la valeur qu'il offre de ce point de vue, et je suppose qu'il faut déterminer à quel moment il aura dépassé le stade où il vaut la peine de le sauver.

Il est difficile de déterminer exactement à quel moment un arbre est mort. S'il a une branche vivante et que le reste de l'arbre ne l'est pas, techniquement, il est encore en vie.

M. Randall Garrison: Pardonnez-moi. Sans vouloir vous offenser, nous sommes très loin de cette situation dans le cas de cet arbre.

Mme Lisa MacDonald: Il est vrai que cet arbre est loin de n'avoir qu'une seule branche vivante. Toutefois, j'ai constaté qu'au moins la moitié de l'arbre était en assez mauvaise condition, et cela a été confirmé par un examen aérien que nous avons mené en mars, alors que nous cherchions à prélever des brindilles pour les envoyer à l'Université de Guelph.

M. Randall Garrison: Votre évaluation professionnelle serait-elle de meilleure qualité si on attendait que vous puissiez évaluer la pousse des feuilles? N'auriez-vous pas une meilleure idée, comme professionnelle de la santé de l'arbre si vous pouviez attendre le...? Je dis le printemps, mais je suis de Victoria.

Devrait-on retarder cette évaluation jusqu'au printemps pour examiner la pousse des feuilles? Seriez-vous en mesure de mieux évaluer l'avenir de l'arbre à long terme à ce moment?

• (1250)

Mme Lisa MacDonald: D'un point de vue objectif, il est toujours mieux d'avoir plus de données, mais je suis plutôt confiante quant à l'évaluation que j'ai réalisée jusqu'à maintenant, vu que j'ai eu maintes occasions... y compris quand l'arbre était déjà en feuilles. L'examen aérien, ainsi que l'examen attentif des brindilles, constitue aussi un outil très utile pour les arboriculteurs.

M. Randall Garrison: Monsieur le président, je reviens à ma question de savoir de quelle façon nous pouvons être des décideurs efficaces.

Encore une fois, les deux questions à se poser sont celles de savoir si, à court terme, nous pouvons obtenir une bonne évaluation de l'arbre et, ensuite, de savoir si nous faisons le bon choix de décider d'installer le Centre d'accueil des visiteurs à cet endroit.

J'aimerais encore savoir comment les parlementaires pourront arriver à répondre à ces deux interrogations.

Le président: Merci, monsieur Garrison.

Nous allons maintenant passer la parole à M. Simms.

M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.): Je ne suis pas certain si nous nous lançons dans des soins palliatifs, parce que, en ce qui concerne cet arbre en particulier, je ne fonde pas beaucoup d'espoir dans ses capacités de vivre beaucoup plus longtemps que l'horizon que nous pouvons entrevoir.

Vous venez de mentionner quelque chose à propos de la vue aérienne de l'arbre. Pouvez-vous nous expliquer comment cela fonctionne? Cette démarche vous fournit-elle des renseignements importants, un ensemble de données probantes, quant à la longévité de cet arbre?

Mme Lisa MacDonald: Cela nous renseigne davantage à propos de l'état de la cime de l'arbre. Dans le cas qui nous occupe, cela nous a fourni plus d'information concernant l'état de la cavité qui s'est formée dans l'arbre.

On considère que mener l'examen d'un arbre seulement à partir du sol limite l'évaluation. La semaine dernière, nous avons été en mesure d'utiliser de l'équipement qui a permis à un membre du personnel de se rendre jusqu'à la cime pour prélever des brindilles. La longueur de celles-ci et l'état des bourgeons dans différentes parties de l'arbre nous donnent une bonne idée de la santé de l'arbre en ce qui concerne la croissance qu'il a pu soutenir l'an passé. Cela porte non pas seulement sur la période la plus récente, mais bien sur l'entièreté de la croissance au cours de l'année.

Il est aussi très important d'examiner de près la cavité. Cela nous renseigne sur la capacité de l'arbre à combattre avec succès l'agent de détérioration ou ce qui a causé ce creux.

M. Scott Simms: C'est donc le moyen que vous utilisez pour surveiller l'état de la cavité, en vous plaçant au-dessus?

Mme Lisa MacDonald: Oui. On prend place dans une nacelle et on s'approche le plus possible. On peut ainsi l'examiner.

M. Scott Simms: J'avais l'image d'un drone. Je suis désolé.

Mme Lisa MacDonald: Non, il n'y avait pas de drone; c'était plutôt une personne dans une nacelle.

M. Scott Simms: D'accord. Je m'attendais à quelque chose de beaucoup plus grandiose.

Je conviens qu'il y a des limites aux observations que l'on peut faire à partir du sol. Je suis bien placé pour le savoir: je mesure cinq pieds quatre. Quand vous examinez un arbre, quelles sont les données les plus utiles que vous pouvez recueillir? Quelles sont ces données, qu'il s'agisse d'un examen aérien ou de la prise d'un relevé effectué à l'extérieur de l'arbre?

Mme Lisa MacDonald: Encore une fois, c'est toujours une bonne chose d'avoir davantage de renseignements.

M. Scott Simms: Quel est le principal facteur que vous examinez? Si vous n'aviez qu'un facteur à mesurer sur cet arbre pour conclure qu'il est en santé ou qu'il ne l'est pas, quel serait-il?

Mme Lisa MacDonald: Je ne fonderais jamais une évaluation d'un arbre sur un seul facteur. Je suis désolée. Il s'agit vraiment d'une combinaison de facteurs. Veuillez m'excuser de ne pas fournir plus de détails...

M. Scott Simms: Il n'y a pas de problème. Je dois examiner des politiques à longueur de journée. Je m'embrouille toujours. Je sais ce que vous ressentez.

Mme Lisa MacDonald: J'examine la structure de l'arbre, pour vérifier s'il y a des défauts importants, comme la cavité, ainsi que l'état des feuilles, les facteurs environnementaux autour de l'arbre et l'état des arbres à proximité qui subissent des conditions environnementales semblables.

Nous examinons l'ensemble de ces facteurs. On ne devrait vraiment pas en examiner un en particulier, de façon isolée. N'importe lequel de ces facteurs examinés hors contexte pourrait nous induire en erreur.

M. Scott Simms: Vous avez dit plus tôt que ce que vous avez constaté jusqu'à maintenant vous mène à croire la conclusion à propos de l'espérance de vie de l'arbre. M. Garrisson a évoqué la possibilité d'attendre et de voir l'état de l'arbre ce printemps, même si les renseignements que vous avez recueillis jusqu'à maintenant vous suffisent. Ces renseignements ne sont pas examinés de façon isolée, n'est-ce pas? Jusqu'à quand avez-vous remonté?

Mme Lisa MacDonald: Nous avons examiné des rapports qui remontent jusqu'à 1995. Toutefois, j'ai commencé à recueillir mes observations personnelles en septembre dernier.

M. Scott Simms: Il s'agit de vos observations personnelles en plus des facteurs qui ont été mesurés depuis 1995?

Mme Lisa MacDonald: Oui.

M. Scott Simms: Donc, en quoi consistent les renseignements recueillis depuis 1995?

Mme Lisa MacDonald: Nous disposons d'un rapport de 1995 et de cinq autres rapports produits par des arboriculteurs indépendants et des forestiers professionnels inscrits en 2017 et en 2018.

M. Scott Simms: Très bien. Merci.

Monsieur Wright, ma question est bien évidemment plus générale et ne se limite pas à un seul arbre.

Penchons-nous sur la forêt plutôt que sur l'arbre. Quand il s'agit d'espaces verts, quel sera le portrait à cet égard autour de l'édifice du Centre dans 10 ans, par rapport à ce qu'il était au moment où nous avons fermé l'édifice l'an passé, ou plutôt cette année?

● (1255)

M. Robert Wright: Le plan vise une augmentation importante des espaces verts sur la Colline, et non leur réduction. Nous cherchons à ajouter de la verdure plutôt qu'à en enlever. C'est vraiment l'objectif.

Une des choses qui sont d'une importance capitale, c'est que nous tentons véritablement de mettre en oeuvre une approche campus au fonctionnement de l'enceinte parlementaire. Un des éléments de cette approche tient à la façon...

M. Scott Simms: Pouvez-vous vous arrêter un instant? Qu'est-ce qu'une approche campus?

M. Robert Wright: La mise en oeuvre de la vision et du plan à long terme a découlé d'un modèle plutôt intégré et holistique, mais elle ne tenait pas compte d'aspects comme le stationnement de façon aussi exhaustive que les édifices et la manutention de matériel. Toute cette infrastructure en arrière-plan qui permet d'harmoniser et de soutenir le fonctionnement d'un campus ou d'un espace intégré est essentielle.

Vous remarquerez qu'il y a toujours une bonne surface consacrée au stationnement sur la Colline du Parlement. La vision à long terme consiste à réduire les surfaces de stationnement, tout en continuant de fournir des espaces de stationnement pour le fonctionnement du Parlement. Toutefois, on prévoit plutôt un autre type de structure de stationnement, peut-être en partie souterraine, qui permettrait de remplacer une grande partie des surfaces pavées par des espaces verts où seraient plantés des arbres, entre autres.

M. Scott Simms: Il y a quelques points dans ce que vous dites. Le fait d'ajouter des espaces verts réduit les espaces de stationnement en surface. Je ne veux pas dire qu'il y a moins d'espaces de stationnement.

Avez-vous examiné les possibilités du côté du stationnement souterrain? Des décisions ont-elles été prises à cet égard?

M. Robert Wright: Cela fait partie de la vision et du plan à long terme. Aucun projet n'est approuvé à cet égard actuellement. Toutefois, cela a toujours fait partie de la vision et du plan à long terme, c'est-à-dire de réduire de façon progressive les espaces de stationnement en surface et de les remplacer par des installations souterraines qui actuellement ne sont pas conçues ni approuvées.

M. Scott Simms: S'il y a la bonne quantité de terre au-dessus, comme vous l'avez mentionné plus tôt, alors cet espace de stationnement souterrain peut être aussi grand que nous le souhaitons, dans les limites du campus.

M. Robert Wright: C'est exact. Nous sommes parfaitement au courant des exigences en matière de stationnement et des autres exigences pour assurer le fonctionnement du Parlement.

Encore une fois, nous collaborons étroitement avec les responsables pour nous assurer que le soutien nécessaire est fourni pour les activités du Parlement et que nous sommes en mesure de restaurer de façon adéquate et de moderniser l'enceinte parlementaire pour qu'elle puisse accueillir une démocratie parlementaire du XXI^e siècle.

M. Scott Simms: D'accord, et l'épaisseur du sol au-dessus du stationnement serait suffisante pour soutenir un arbre de cette taille.

M. Robert Wright: Encore une fois, la conception de ces installations n'a pas été réalisée actuellement. Le fait est que nous cherchons à accroître les espaces verts sur la Colline du Parlement, et non l'inverse.

Malheureusement, il nous arrive de nous trouver dans une situation de transition de ce genre quand nous réalisons un projet d'envergure qui a des incidences. Je conviens que ce type de projet s'échelonne sur une longue période, mais il fait véritablement partie de la restauration et de la modernisation de la Colline du Parlement afin que les activités dans l'enceinte parlementaire soient soutenues maintenant et pour les 100 prochaines années.

M. Scott Simms: Merci. J'ai une dernière brève question à poser.

La proposition d'aménager un stationnement souterrain doit nécessairement entraîner des coûts importants. Cela a-t-il été prévu dans le budget?

M. Robert Wright: Non, ce n'est pas un projet qui a été approuvé en ce moment selon un budget précis.

M. Scott Simms: Merci.

Le président: Madame MacDonald, vous avez mentionné les rapports antérieurs. Il semble que dans le rapport du mois de mai, il était mentionné que l'arbre était en bon état. Cette cavité est-elle soudainement apparue depuis le mois de mai?

Mme Lisa MacDonald: Non, cette cavité est mentionnée dans ce rapport, et on y souligne aussi la détérioration survenue dans la cavité. Toutefois, cet examen a été mené au début du mois de mai, donc l'arbre n'était pas en feuilles. Il est noté dans les commentaires sur les limites de cette évaluation qu'il n'y avait aucune feuille dans l'arbre à ce moment. Il n'aurait pas été possible de mesurer à ce moment si la cavité avait un effet direct sur la capacité de l'arbre de conserver une couronne en santé dans cette partie de l'arbre.

Le président: Très bien.

Monsieur Wright, quand j'ai posé la question au début de la séance à propos de la possibilité que vous commenciez les travaux à l'édifice gris et procédiez en avançant à partir de ce point, vous avez dit que cela réduirait de 15 % la taille du Centre d'accueil des visiteurs. Pour quelle raison cela serait-il le cas? Le parterre devant le Parlement est vraiment très grand. Il semble que l'espace y serait illimité pour la réalisation du projet à cet endroit.

M. Robert Wright: Nous pourrions évidemment allonger la construction qui est prévue devant le Parlement. Vous avez raison. C'est la symétrie qui s'en trouverait modifiée. Tous les renseignements dont nous disposons montrent que cela modifierait un élément important du plan, ce qui demeure votre prérogative. Toutes les données dont nous disposons montrent que cela ne permettrait pas à l'arbre de vivre longtemps.

• (1300)

Le président: Monsieur Garrison.

M. Randall Garrison: Monsieur le président, je souhaite proposer que le Comité demande un moratoire sur l'enlèvement de l'orme centenaire et sur les activités de construction qui compromettraient sa santé jusqu'à la fin du mois de juin, afin de permettre une nouvelle évaluation de la santé de l'arbre et des plans alternatifs qui puissent permettre sa survie à long terme.

Le président: D'accord. Nous allons discuter de cette proposition sous peu.

Quelqu'un souhaite-t-il poser d'autres questions aux témoins?

M. Scott Reid: Monsieur le président, j'étais sur le point de poser des questions, mais voyons d'abord si des personnes souhaitent débattre de cette proposition et, si ce n'est pas le cas, je demanderai de passer au vote.

Le président: Très bien, lisez la motion.

Le greffier du comité (M. Andrew Lauzon): La motion est la suivante:

Que le Comité demande un moratoire sur l'enlèvement de l'orme centenaire et sur les activités de construction qui compromettraient sa santé jusqu'à la fin du mois de juin, afin de permettre une nouvelle évaluation de la santé de l'arbre et des plans alternatifs qui puissent permettre sa survie à long terme.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Nous pouvons poser des questions pour obtenir des précisions sur cette motion, n'est-ce pas?

Vu que tous les témoins sont encore présents, quelle serait l'incidence d'approuver une telle motion? Si nous devons attendre jusqu'en juin, à quel point cela retarderait-il vos plans? Pourriez-vous préciser quelles seraient les incidences?

M. Robert Wright: Il y aurait des incidences sur l'échéancier et les coûts. Il n'en fait aucun doute.

Pour ce qui est de tous les projets devant être réalisés au préalable — les travaux archéologiques, l'enlèvement des tunnels de service et la voie de construction —, il faudrait examiner les détails liés aux travaux que nous pourrions réaliser en dépit de l'adoption d'une telle motion. Ces travaux devaient commencer maintenant, donc il y aurait, en somme, j'imagine, des incidences pendant une période de trois mois, et une augmentation des coûts connexes qui serait importante.

Mme Ruby Sahota: Pourriez-vous nous donner une estimation de ces coûts?

M. Robert Wright: Puis-je renvoyer la question à Mme Garrett?

Le président: Allez-y, mais je devrai intervenir dès que vous aurez terminé.

Mme Jennifer Garrett (directrice générale, Programme de l'édifice du Centre, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Des contrats d'une valeur d'environ 11,5 millions de dollars ont été conclus avec des sous-traitants par l'entremise de notre gestionnaire de la construction afin qu'ils réalisent les travaux prévus dans la zone est des terrains d'attractions, donc nous devons discuter avec notre gestionnaire de la construction pour renégocier ces contrats, et, bien entendu, comme on peut s'imaginer dans un cas où de multiples activités se déroulent... Il s'agit d'une initiative très intégrée et coordonnée, et de multiples entrepreneurs y participent, donc il nous faudrait demander à notre gestionnaire de la construction de rencontrer de nouveau ces entrepreneurs et de renégocier ces contrats afin de faire en sorte que nous puissions décaler le travail tout en conservant les travailleurs...

Mme Ruby Sahota: Serait-il possible que vous soyez dans une situation de violation de ces contrats?

Mme Jennifer Garrett: Il n'est pas vraisemblable que nous soyons en situation de violation de contrat, mais les coûts de ces travaux augmenteront assurément.

Le président: Je suis désolé, mais il est plus de 13 heures et je dois obtenir la permission des membres du Comité pour poursuivre.

M. David de Burgh Graham: Vous ne l'obtiendrez pas, parce qu'elle a une réunion de comité. Nous en avons tous une.

Mme Ruby Sahota: Nous devons partir.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Voyons si une majorité de membres souhaitent suspendre.

Mme Ruby Sahota: Suspendre.

Le président: Suspendre?

M. David de Burgh Graham: Suspendre le débat ou le...?

M. John Nater: Si vous souhaitez suspendre la séance, nous devons tenir un vote à ce sujet.

M. David de Burgh Graham: Nous remettons à plus tard ce qui est inévitable pour cet arbre si nous faisons cela.

Le président: Les membres sont-ils d'accord pour ne pas suspendre la séance?

M. David de Burgh Graham: Je suis prêt à voter sur la motion, si c'est ce que vous voulez faire.

Le président: Très bien. Les membres sont-ils tous prêts à voter sur la motion de M. Garrisson?

• (1305)

M. John Nater: Je souhaite demander un vote par appel nominal.

Le greffier: La motion de M. Garrisson est la suivante:

Que le Comité demande un moratoire sur l'enlèvement de l'orme centenaire et sur les activités de construction qui compromettraient sa santé jusqu'à la fin du mois de juin, afin de permettre une nouvelle évaluation de la santé de l'arbre et des plans alternatifs qui puissent permettre sa survie à long terme.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

M. Scott Reid: Avant que vous ne leviez la séance, monsieur le président, je me demandais si vous pouviez...

Le président: Oui?

M. Scott Reid: Je souhaitais poser des questions supplémentaires. Je reconnais que nous avons épuisé le temps alloué et que quelqu'un s'apprête à proposer la levée de la séance, mais j'ai un certain nombre d'autres questions — je soupçonne que c'est le cas pour d'autres membres aussi — qui sont non pas liées à l'arbre, mais au Centre d'accueil des visiteurs et aux travaux qui ont été approuvés, à ceux qui n'ont pas été approuvés et au type de contrats qui ont été octroyés, et ainsi de suite. Je me demande si vous seriez disposé à inviter les témoins — en particulier M. Wright — à revenir.

Mme Linda Lapointe: Monsieur le président, il est 13 heures.

M. Scott Reid: Je suis désolé, je n'essaie pas de présenter une motion. J'essaie seulement d'aviser le Comité de ma demande.

Le président: Nous allons devoir lever la séance.

Pour poursuivre sur ce point, comme vous le savez, et M. Garrisson doit le savoir aussi, nous avons établi une procédure avec le Bureau de régie interne afin de mener des travaux portant sur des questions et des plans de portée plus générale. Nous allons suivre cette procédure et trouver une façon de traiter ces questions.

M. Scott Reid: D'accord. Merci.

Le président: Assurément, ces sujets sont tous sur la table.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>